

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire enquêteur

Par une lettre, enregistrée le 07 août 2023, le préfet de Maine-et-Loire demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : « *La demande formulée par la société 2B Recyclage en vue d'obtenir l'autorisation de rehausse d'un casier amianté sur le territoire de la commune de L'Hôtellerie-de-Flée, Ségré-en-Anjou-Bleu.* ».

Vu :

- le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;
- le code de l'urbanisme ;
- le décret n° 2005-935 du 2 août 2005 ;
- les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023.

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Philippe CRUYENNINCK, Directeur développement et homologations (agriculture et horticulture) retraité, demeurant 4 allée de la Mabilière à Angers (49000) est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur. La présente décision vaut pour autant que l'enquête débute effectivement dans un délai de six mois suivant sa notification.

Article 3 : La présente décision sera notifiée au préfet de Maine-et-Loire et à Monsieur Philippe CRUYENNINCK.

Fait à Nantes, le 10 août 2023.

Par délégation, pour le président,
La Première Vice-présidente,


Frédérique SPECHT



Arrêté DIDD/BPEF/2023 n° 216

**Enquête préalable à autorisation environnementale
société 2B RECYCLAGE à Segré-en-Anjou Bleu**

Le Préfet de Maine-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement notamment les articles :

- L.122-1 et suivant et R 122-1 et suivants relatifs à l'évaluation environnementale ;
- L.123-1 et suivants et R 123-1 et suivants relatifs aux enquêtes publiques ayant une incidence sur l'environnement ;
- L. 181-1 et suivants et R 181-1 et suivants relatifs à l'autorisation environnementale ;
- L 512-1 et suivants et R 512-14 et suivants relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L 300-1 et suivants et R 311-10 et suivants ;

Vu le décret du Président de la République du 28 octobre 2020, portant nomination de M. Pierre ORY en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 28 février 2019, portant nomination de Mme Magali DAVERTON, sous-préfète hors classe, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MICCSE n° 2023-043 du 10 janvier 2023 portant délégation de signature à Mme Nicole FAVIER-BAUDAIS, directrice de l'interministerialité et du développement durable ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement ;

Vu la demande présentée par Madame la directrice de la société 2B RECYCLAGE dont le siège social est situé au lieu-dit « Misengrain » Noyant-la-Gravoyère - 49500 Segré-en-Anjou Bleu en vue d'obtenir l'autorisation de rehausser un casier de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante situé au lieu-dit « La Reutière » - L'Hôtellerie-de-Flée 49500 Segré-en-Anjou Bleu, établissement soumis à autorisation environnementale visé dans la nomenclature aux rubriques n° 2760-2.b et 3540-1 ;

Vu les pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale du 30 janvier 2023, soumis à enquête publique, déposé auprès du guichet unique ;

Vu l'étude d'impact et son résumé non technique ;

Vu l'avis tacite de l'autorité environnementale publié le 12 juillet 2023 ;

Vu la réponse du 22 août 2023 du porteur de projet sur l'avis tacite de l'autorité environnementale ;

Vu les avis des services et instances consultés ;

Vu la décision du 10 août 2023 du Président du tribunal administratif de Nantes désignant un commissaire enquêteur ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Art. 1^{er}. – Objet de la procédure

Il sera procédé, dans les formes prescrites par le Code de l'environnement, à une enquête publique en vue d'obtenir l'autorisation par Madame la directrice de la société 2B RECYCLAGE de rehausser un casier de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante situé au lieu-dit « La Reutière » - L'Hôtellerie-de-Flée 49500 Segré-en-Anjou Bleu.

Le projet se matérialisera par la rehausse de 8 m de la hauteur de son casier de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante actuellement autorisé, ce qui conduit à une exploitation de 3 ans supplémentaires et une capacité supplémentaire de stockage de 124 567 m³.

Toute information concernant le dossier peut être demandée à la responsable du projet, Madame Gwénaëlle CROIZER, directrice de la société 2B Recyclage – 02.41.61.62.32 – gcroizer@2b-recyclage.fr

Art. 2. – Nom et qualité du commissaire enquêteur

Monsieur Philippe CRUYPENINCK, Directeur développement et homologations (agriculture et horticulture) à la retraite, est nommé commissaire enquêteur.

S'il a l'intention de mettre en œuvre l'une ou l'autre des prérogatives liées à sa mission, le commissaire enquêteur devra se conformer aux dispositions de l'article L 123-13 du Code de l'environnement.

Les frais inhérents à la fonction de commissaire enquêteur sont à la charge de l'exploitant.

Art. 3 . – Composition du dossier d'enquête publique

Le dossier soumis à l'enquête publique comporte une note de présentation non technique, les éléments administratifs et techniques de la demande, des plans, une étude d'impact et son résumé non technique, une étude de dangers, les avis obligatoires des services et des instances consultés ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse de l'exploitant à cet avis.

L'intégralité du dossier est consultable sur le site internet de la préfecture de Maine-et-Loire <http://www.maine-et-loire.gouv.fr>.

Art. 4. – Organisation de la procédure

- Durée : L'enquête s'ouvre en mairie de Segré-en-Anjou Bleu (1 rue de la Madeleine – CS 40147 - 49500 Segré-en-Anjou Bleu), siège de l'enquête le lundi 02 octobre 2023 à 08h30 pour s'achever le jeudi 02 novembre 2023 à 17h30, soit une durée consécutive de 32 jours.

- Mise à disposition :

Au cours de cette période, le dossier pourra être consulté :

a) en support « papier »

En mairie Segré-en-Anjou Bleu - 1 rue de la Madeleine – CS 40147 - 49500 Segré-en-Anjou Bleu, aux jours et heures suivants (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 – samedi de 9h00 à 12h30) *

En mairie déléguée de L'Hôtellerie de Flée – 1 Place Saint-Nicolas 49500 L'Hôtellerie de Flée, aux jours et heures suivants (lundi – mercredi – jeudi de 14H00 à 17H00 – vendredi de 14h00 à 18h00 – samedi (1^{er} et 3^{ème} samedi du mois) de 9h00 à 12h00) *

** sous réserve de modification exceptionnelle liée aux impératifs de service de la collectivité.*

b) par voie dématérialisée : consultation et téléchargement à partir du site des services de l'Etat en Maine-et-Loire www.maine-et-loire.gouv.fr ;

c) par consultation à partir d'un poste informatique mis gratuitement à disposition du public dans les lieux suivants :

- en préfecture -Bureau des procédures environnementales et foncières du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 15 à 16 h 15.

- Observations et propositions du public

Pendant la durée de l'enquête, le public, quel que soit son lieu de résidence, peut présenter ses observations et propositions :

■ en les consignnant sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur en mairie de Segré-en-Anjou Bleu (1 rue de la Madeleine – CS 40147 - 49500 Segré-en-Anjou Bleu), siège de l'enquête et en mairie déléguée de L'Hôtellerie de Flée – 1 Place Saint-Nicolas 49500 L'Hôtellerie de Flée ;

■ en les adressant par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Segré-en-Anjou Bleu, avant la fin de l'enquête ;

■ en les adressant par courrier électronique à l'adresse suivante :
pref-enqpub-2B-Recyclage@maine-et-loire.gouv.fr
avant la fin de l'enquête (le poids des documents transmis ne pourra excéder 3,5 MO)

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences sont consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par courrier électronique sont consultables sur le site www.maine-et-loire.gouv.fr.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières) aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public.

- Permanences : En outre, le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public en mairie de Segré-en-Anjou Bleu et en mairie de la commune déléguée aux jours et heures suivants :

En mairie de Segré-en-Anjou Bleu :

- samedi 7 octobre 2023 de 9h00 à 12h30

- jeudi 02 novembre 2023 de 13h30 à 17h30

En mairie déléguée de L'Hôtellerie-de-Flée :

- samedi 21 octobre 2023 de 9h00 à 12h00

Art. 5 – Mesure de publicité

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera :

- mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Maine-et-Loire www.maine-et-loire.gouv.fr.
- affiché en mairie de Segré-en-Anjou Bleu, commune d'enquête, et en mairie de Bouillé-Ménard (49) et Saint-Quentin-les-Anges (53), communes concernées par le rayon d'affichage. L'accomplissement de ces formalités d'affichage incombe aux maires des communes concernées et sera certifié par eux.

Le même avis sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux diffusés dans le département de Maine-et-Loire et de La Mayenne.

Les frais de publicité sont à la charge de la personne responsable du projet.

En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée et sauf impossibilité matérielle justifiée, il est procédé par les soins du pétitionnaire, à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Art. 6 – Issue de la procédure

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête sont clos par le commissaire enquêteur.

Dans la huitaine suivant la réception des registres d'enquête et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre le responsable du projet et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et consigne, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées. Il transmet ces documents, accompagnés des registres et pièces annexées, au préfet de Maine-et-Loire, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête.

Art. 7 – Avis des collectivités locales

Le conseil municipal de la commune de SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU et celui des communes mentionnées au 1^{er} alinéa de l'article 5 sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale, dès l'ouverture de l'enquête publique. Ne sont pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Art. 8 – Publicité des conclusions

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à la mairie de SEGRE-EN-ANJOU BLEU pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Dans les mêmes conditions, les rapport et conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public en préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières) et publiés sur le site Internet des services de l'Etat de Maine-et-Loire (www.maine-et-loire.gouv.fr).

Art. 9 – Exécution de l'arrêté

La secrétaire générale de la préfecture, la sous-préfète de Segré-en-Anjou Bleu, le préfet de La Mayenne, les maires de Segré-en-Anjou Bleu, Bouillé-Ménard et Saint-Quentin-les-Anges (53), le commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Angers, le **23 AOUT 2023**

Pour le préfet et par délégation,
Le chef de bureau,


Sébastien TOURAINE



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction de l'interministérialité
et du développement durable**

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

COMMUNE DE SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU

AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

en application des articles R.122.6 et suivants du Code de l'environnement

La demande présentée par Madame Gwénaëlle CROIZER, en vue d'obtenir l'autorisation de rehausser un casier de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante par la société 2B RECYCLAGE situé au lieu-dit « La Reutière » - L'Hôtellerie-de-Flée 49500 Segré-en-Anjou Bleu, a fait l'objet d'une demande d'avis auprès de l'autorité environnementale, qui dispose d'un délai de deux mois pour émettre son avis.

Le dossier reçu le 30 janvier 2023, par l'autorité environnementale, n'a donné lieu à aucune observation dans le délai de deux mois précité.

Cette absence d'observation ne préjuge en rien de la décision préfectorale qui n'interviendra qu'au terme de l'instruction, après recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.

Cette information est rendue publique par voie électronique conformément à l'article R.122.13 du Code de l'environnement.

Angers, le **18 AOUT 2023**

Pour le Préfet et par délégation,
Le chef de bureau

Sébastien TOURAINE

PREFECTURE DE MAINE ET LOIRE
A l'attention de Monsieur le Préfet
**Bureau des procédures
environnementales et foncières**
Place Michel Debré
49934 Angers CEDEX

Objet : ISDND - L'Hôtellerie de Flée - 49500 Segré En Anjou Bleu - DDAE - Avis de l'autorité
environnementale pour un projet de réhausse

Réf. : Pref49/082023TSH

Le 22 août 2023, à Segré En Anjou Bleu

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre du dossier demandant l'autorisation de rehausser notre casier de stockage
de déchets de matériaux de construction de l'amiante sur notre ISDND de l'Hôtellerie de Flée,
l'autorité environnementale avait jusqu'au 16 mai 2023 pour émettre un avis.

Par courrier du 18 août 2023 vos services nous ont fait part de l'absence d'avis émis par
l'autorité environnementale. Nous prenons donc acte de cette absence d'observation.

Ce courrier constitue donc notre réponse, conformément à l'article L.122-1 du code de
l'environnement, à l'avis de l'autorité environnementale. En ce sens, il sera versé au dossier mis à
l'enquête publique.

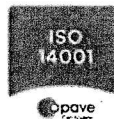
Nous vous prions de croire en l'expression de nos salutations distinguées.

T. Saint-Hillier,

Copie : DREAL 49 – Mme. Saussereau (par email)



EPC
GROUPE **EPC COLIBRI**
Arrêté préfectoral DIDD-2019 N°47 du 15/02/2019
ISDI-ISDND amiante - La Reutière
L'Hôtellerie de Flée - 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU
Tél. : 02 41 26 29 91 - Email : contacts@epc-colibri.fr
SIRET 428 865 067 00048



2B RECYCLAGE

Adresse du siège social :
Misengrain
Noyant-La-Gravoyère
49520 Segré en Anjou Bleu
Tél. : 02 41 61 62 32
contacts@2b-recyclage.fr

Centre de tri / Transit
Misengrain
Noyant-La-Gravoyère
49520 Segré en Anjou Bleu

ISDI et ISDND amiante
La Reutière
L'Hôtellerie de Flée
49500 Segré en Anjou Bleu

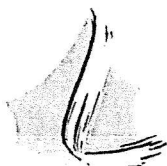
ISDI et ISDND amiante
La Pezarie - RD 978
19150 Saint Martial de Gimel

Service Déchets, Matériaux, Dépollution
12 avenue de la Vertonne
44120 Vertou

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'OUDON

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SEGRE EN ANJOU BLEU, le 15/03/2023



Bassin
de l'Oudon

Monsieur le Préfet
DREAL PAYL - UIDAM – économie circulaire
Contact : emilie.saussereau@developpement-
durable.gouv.fr

Déposé sur le guichet unique de l'environnement

LM/RT/CB 2023- 71
Dossier suivi par Régine TIELEGUINE
regine.tieleguine@bvoudon.fr

Objet : avis dossier autorisation environnementale unique – Sté 2B recyclage – site de l'Hôtellerie de Flée

Monsieur le Préfet,

Par message électronique reçu le 3 février 2023, vous me demandez mon avis sur le dossier cité en objet.

Lors de sa réunion du 13 mars, le bureau de la Commission Locale de l'Eau a examiné ce dossier au regard du S.A.G.E Oudon. Il a remis un avis réservé :

- La vérification de présence de l'amiante doit être faite dans les eaux souterraines et dans le ruisseau plusieurs années après la phase d'exploitation du site. Il y a un risque d'oubli des déchets et de dégradation des casiers de stockage ;
- Il est demandé que le président de la C.L.E. ou son représentant soit convié à la commission locale d'information et de surveillance.

J'espère avoir répondu à votre attente et,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

M. Louis MICHEL,
Président de la C.L.E.
*Pour le Président, le Vice-président en charge
des avis sur dossiers*
M. Olivier ROUSSEZ



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU

Par arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2023 n° 216 du 23 août 2023, une enquête publique est ouverte en mairie de SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU, du lundi 02 octobre 2023 à 08h30 au jeudi 02 novembre 2023 à 17h30, soit pour une période de 32 jours, sur la demande présentée par Madame la directrice de la société 2B RECYCLAGE dont le siège social est situé au lieu-dit « Misengrain » - Noyant-la-Gravoyère - 49520 Segré-en-Anjou Bleu pour le site situé au lieu-dit « La Reutière » - L'Hôtellerie-de-Flée 49500 Segré-en-Anjou Bleu, en vue d'obtenir l'autorisation de rehausser un casier de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante.

Cette demande, constituée conformément aux articles R 181-12 et suivants du Code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse de l'exploitant à cet avis.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU, siège de l'enquête, et à la mairie déléguée de L'Hôtellerie-de-Flée afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures habituels des mairies [mairie de SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU - 1 rue de la Madeleine - CS 40147 - 49500 Segré-en-Anjou Bleu : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - samedi de 9h00 à 12h30 ; en mairie déléguée de L'Hôtellerie-de-Flée - 1 Place Saint-Nicolas 49500 L'Hôtellerie de Flée : lundi - mercredi - jeudi de 14h00 à 17h00 - vendredi de 14h00 à 18h00 - samedi (1^{er} et 3^{ème} samedi du mois) de 9h00 à 12h00]. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU qui les annexera au registre d'enquête ou envoyées en préfecture à l'adresse électronique suivante : pref-enqpub-2B-Recyclage@maine-et-loire.gouv.fr

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en préfecture (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h15 à 16h15 et mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr>).

M. Philippe CRUYPENINCK, directeur développement et homologations (agriculture et horticulture) à la retraite, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal administratif de Nantes en date du 10 août 2023, recevra en personne les observations du public, les :

■ **En mairie de SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU :**

- samedi 7 octobre 2023 de 9h00 à 12h30
- jeudi 02 novembre 2023 de 13h30 à 17h30

■ **En mairie déléguée de L'Hôtellerie-de-Flée :**

- samedi 21 octobre 2023 de 9h00 à 12h00

A compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire - Bureau des procédures environnementales et foncières. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU, à la mairie déléguée de L'Hôtellerie-de-Flée, à

la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site Internet de la préfecture de Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/>).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de Maine-et-Loire.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Madame Gwénaëlle CROIZER, directrice de la société 2B Recyclage – 02.41.61.62.32 – gcroizer@2b-recyclage.fr

Le présent avis, le dossier, et les observations du public formulées pendant l'enquête sur l'adresse électronique ci-dessus seront publiés sur le site Internet de la préfecture.

Installations classées pour la protection de l'environnement
soumises à autorisation

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

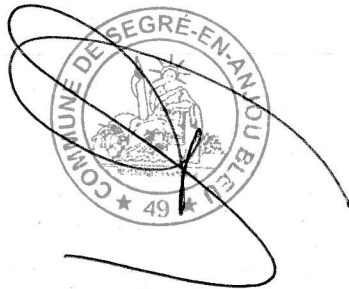
Le maire de la commune de SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU

certifie avoir reçu le 13/09/2023 le dossier et les pièces annexes (arrêté d'enquête publique, certificat d'affichage, affiches, registre) relatifs au projet d'autorisation de rehausse d'un casier de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante situé au lieu-dit « La Reutière » - L'Hôtellerie-de-Flée 49500 Segré-en-Anjou Bleu par la société 2B RECYCLAGE.

À SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU,

le 13/09/2023

le maire
(cachet)



A retourner dès réception à l'adresse suivante : Préfecture de Maine-et-Loire
Bureau des procédures environnementales et foncières
Place Michel Debré
49934 ANGERS CEDEX 9

Installations classées pour la protection de l'environnement
soumises à autorisation

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Le maire de la commune déléguée de L'HÔTELLERIE-DE-FLÉE
certifie avoir reçu le 13/09/2023 le dossier et les pièces annexes (arrêté d'enquête
publique, certificat d'affichage, affiches, registre) relatifs au projet d'autorisation de rehausse d'un
casier de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante situé au lieu-dit
« La Reutière » - L'Hôtellerie-de-Flée 49500 Segré-en-Anjou Bleu par la société 2B RECYCLAGE.

À L'HÔTELLERIE-DE-FLÉE,
le 13/09/2023

le maire
(cachet)



A retourner dès réception à l'adresse suivante : Préfecture de Maine-et-Loire
Bureau des procédures environnementales et foncières
Place Michel Debré
49934 ANGERS CEDEX 9

JUDICIAIRES ET LÉGALES

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Le Courrier de l'Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022, soit 0,183 € ht le caractère.
Les annonces sont informées que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée



Durtal, réhabilitation de 33 logements individuels
Rue du 8-Mai-1945, rue du 11-Novembre-1918
rue de Bellevue

PROCÉDURE ADAPTÉE

Maine-et-Loire Habitat, M. Laurent Colobert, directeur général, 11, rue du Clon, CS 70146, 49001 Angers 01, tél. 02 41 81 68 00.

Siret : 27490003400019.

Référence acheteur : 202310031129.

L'avis implique un marché public.

Objet : Durtal, réhabilitation de 33 logements individuels, rue du 8-Mai-1945, rue du 11-Novembre-1918, rue de Bellevue, Tr 0048/0055.

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché :

Prestation divisée en lots : oui.

Lot 1 : installation de chantier.

Lot 2 : couverture.

Lot 3 : ITE, peinture, faïence, revêtement de sol.

Lot 4 : isolation.

Lot 5 : menuiserie PVC et métallique.

Lot 6 : électricité, VMC.

Lot 7 : plomberie, sanitaire.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 60 % valeur technique,

- 40 % prix.

Remise des offres : 26 octobre 2023 à 17 h 00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 3 octobre 2023.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <https://www.marches-publics.info>

Autres informations complémentaires : la visite est souhaitée.



Marché de travaux de forages, sondages et autres prestations en sites et sols pollués, site ex-usine Thomson

PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Alter Public, 48 C, boulevard Foch, BP 80110, 49101 Angers cedex 02 représentée par son directeur général : Michel Ballarín.

Objet du marché : marché de forages, sondages et autres prestations en sites et sols pollués, site ex-usine Thomson.

Durée du marché : à titre indicatif, on peut prévoir que les travaux commenceront au mois de janvier 2024.

Le marché ne sera pas reconduit.

La durée prévisionnelle globale d'exécution du marché est de 48 mois.

Le marché comporte une tranche ferme et deux tranches optionnelles.

Procédure de passation : la présente consultation est passée en procédure adaptée librement définie par le pouvoir adjudicateur dans le respect des dispositions de l'article L.2123-1 du Code de la commande publique avec possibilité de négociation avec tous les candidats.

Modalités d'attribution : les prix sont unitaires et révisables. Aucune avance ne sera versée. Le marché ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle. Les variantes libres ne sont pas autorisées.

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la remise de l'offre ou à compter de la date limite de réception des offres finales.

Critères de sélection : le pouvoir adjudicateur choisira l'attributaire du marché sur la base des critères de sélection suivants :

- valeur technique : 60 %.

- prix des prestations : 40 %.

Les principes de la notation sont mentionnés au règlement de la consultation.

Les éléments demandés pour la candidature et l'offre sont également mentionnés dans le règlement de la consultation.

Date limite :

Date limite de réception des offres : 6 novembre 2023 à 12 h 00.

AOA 6601 23 124.

Voies et délais de recours : référé précontractuel ou référé contractuel dans les délais prévus aux articles 1441-1 et suivant du Code de procédure civile.

Tribunal de grande instance de Rennes, cité judiciaire, 7, rue Pierre-Abélard, BP 3127, 35031 Rennes cedex. Tél. 02 99 65 37 77. Fax 02.99.31.06.15.

<http://www.justice.gouv.fr>

Renseignements divers :

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique et administratif peuvent être obtenus : <https://www.achatpublic.com> Aucun dossier papier ne sera envoyé. Des questions peuvent être posées jusqu'au 26 octobre 2023 et les réponses seront données au plus tard le 2 novembre 2023 via la plateforme <https://www.achatpublic.com>. Les candidatures et les offres doivent obligatoirement être remises sous format dématérialisé sur le site <http://www.achatpublic.com>

Adresse internet du profil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2023_LAEKKS78x6

Informations complémentaires :

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

la visite est souhaitée.

Commune de Chalonnes-sur-Loire

Travaux d'extension du réfectoire, aménagement de la cuisine et réfection de la couverture du hall de l'école "Le Petit Prince"

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur :

Nom complet de l'acheteur : commune de Chalonnes-sur-Loire.

Numéro national d'identification :

Siret : 21490063100018.

Ville : Chalonnes-sur-Loire.

Code postal : 49290.

Groupeement de commande : non.

Section 2 : Communication :

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien URL vers le profil d'acheteur :

<https://demat.centraldesmarches.com>

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.

Nom du contact : Services techniques de la ville de Chalonnes-sur-Loire, M. Philippe Oger, responsable.

Adresse mail du contact : accueil.secteur2@loirelayonauance.fr

Numéro de téléphone du contact : 02 41 74 10 84.

Section 3 : Procédure :

Type de procédure : procédure adaptée ouverte.

Conditions de participation :

Capacité économique et financière :

1. prix : 60,00.

2. valeur technique : 40,00.

Technique d'achat : sans objet.

Date et heure limite de réception des plis : 27 octobre 2023 à 12 h 00.

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.

Réduction du nombre de candidat : non.

Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : non.

L'acheteur exige la présentation des variantes : non.

Section 4 : Identification du marché :

Intitulé du marché : travaux d'extension du réfectoire, aménagement de la cuisine et réfection de la couverture du hall de l'école "Le Petit Prince" de la commune de Chalonnes-sur-Loire.

Code CPV principal : 45262800-9.

Type de marché : travaux.

Lieu principal d'exécution du marché : Chalonnes-sur-Loire.

Consultation à tranches : non.

La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.

Section 5 : Lots :

Marché alloté : oui.

Description du lot : Lot 01 : maçonnerie, démolition, VRD.

Description du lot : Lot 02 : cloisons isothermes.

Description du lot : Lot 03 : charpente métallique, menuiseries extérieures, serrurerie.

Description du lot : Lot 04 : bardage, couverture étanchéité.

Description du lot : Lot 05 : électricité, courant fort, courant faible, chauffage.

Description du lot : Lot 06 : menuiseries intérieures.

Description du lot : Lot 07 : carrelage.

Description du lot : Lot 08 : plâtrerie, isolation, plafonds suspendus.

Description du lot : Lot 09 : peintures.

Description du lot : Lot 10 : modulaire.

Description du lot : Lot 11 : électricité, courant fort, courant faible, chauffage.

Description du lot : Lot 12 : plomberie, ventilation, CVC.

Section 6 : Informations complémentaires :

Visite obligatoire : non.

Autres informations complémentaires : la visite est souhaitée.

Les notaires, rédacteurs de l'acte authentique

Les actes authentiques présentent des avantages considérables, parce qu'ils sont revêtus du sceau de l'Etat :

- leur signature par le notaire fait foi de leur contenu et de leur date : force probante.

- ils sont, pour les obligations qu'ils contiennent, exécutoires sans qu'une décision de justice préalable soit nécessaire : force exécutoire. L'acte notarié produit les effets d'un jugement définitif.

- ils assurent aux parties une grande sécurité et la responsabilité personnelle du notaire et la solidarité de tous les notaires de France.

- ils sont conservés indéfiniment, les minutes ayant le caractère d'archives publiques.

Profession : avocat

Informez

Le droit est en constante évolution.

Chaque jour apporte au particulier ou à l'entreprise son lot de textes législatifs, réglementaires, de recommandations communautaires, de circulaires administratives ou de décisions de jurisprudence. L'Avocat est en mesure de vous informer de ces évolutions et de leurs conséquences.

Conseiller

L'Avocat détermine la faisabilité de vos projets dans le strict respect de la réglementation dans tous les domaines du droit (droit social, droit des libertés individuelles et collectives, droit des personnes, droit des sociétés, droit fiscal, droit économique et commercial, droit administratif, droit des assurances, droit de l'environnement, etc.).

Transmission de votre patrimoine, restructuration de votre entreprise, défense de vos intérêts patrimoniaux ou professionnels face à la concurrence, autant de problèmes que l'Avocat, généraliste ou spécialiste bénéficiaire d'une expérience et de connaissances approfondies, vous aide à résoudre.

Assister et négocier

L'Avocat vous assiste pour la conclusion d'accords. Il recherche avec vous les objectifs et les solutions juridiques qu'il convient de retenir dans la mise en place d'un accord.

Lorsqu'un différend existe, même en dehors de tout contexte contentieux, l'Avocat peut intervenir pour tenter de concilier les parties en litige. Toutes les garanties de confidentialité sont assurées dans le cadre de ces tentatives de conciliation ou de médiation.

Analyses

L'Avocat peut établir un diagnostic objectif (audit juridique, fiscal, social) de la situation de votre entreprise et préconiser les éventuelles mesures à mettre en œuvre.

Rédiger

L'Avocat intervient également en qualité de rédacteur d'actes (contrats de travail, baux d'habitation, professionnels, ruraux ou commerciaux, cessions de fonds de commerce, tous actes juridiques se rapportant à l'activité économique et sociale de l'entreprise ou de particulier, à la vie des sociétés civiles et commerciales...).

Défendre

Enfin, lorsque seule une solution contentieuse est envisageable, l'Avocat vous représente et plaide, tant en première instance qu'en appel, devant toutes les juridictions de l'Ordre judiciaire (tribunaux d'instance et de grande instance, tribunaux de commerce, conseils des prud'hommes, cours d'appel...), devant les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel ainsi que devant tous les organismes juridictionnels (commissions paritaires et administratives, conseils de discipline...). L'Avocat est seul habilité à assurer votre représentation devant le tribunal de grande instance, juridiction civile de droit commun.

Lorsque le conflit existe, l'Avocat peut également intervenir pour tenter de rapprocher et de concilier les différentes parties, dans le secret et la confidentialité et en respectant les intérêts des parties. Il peut intervenir comme un véritable médiateur et comme arbitre dans les litiges commerciaux.

Avis administratifs

Communauté de communes des VALLÉES DU HAUT-ANJOU

Préfet de MAINE-ET-LOIRE
Secrétariat général
Direction de l'interministérielle et du développement durable

Installation classées pour la protection de l'environnement

Commune de SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2023-21A du 13 septembre 2023, M. le Président, Etienne Glénot, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision n° 1 du Plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Querré, commune nouvelle des Hauts-d'Anjou. Cette procédure consiste en la refonte complète du PLU de la commune et a notamment pour objectif de mettre le PLU en conformité avec les engagements de la loi ENE dite « Grenelle 2 ».

L'enquête se déroulera en mairie déléguée de Querré et au siège de la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou du mercredi 4 octobre 2023 à 14 h 00 au lundi 6 novembre 2023 à 17 h 00, soit pendant une durée de 33 jours.

Mme Isabelle Morel, retraitée de la fonction publique, a été désignée comme commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nantes. Un dossier d'enquête publique accompagné d'un registre d'enquête sera mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie déléguée de Querré et du siège de la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou au Lion-d'Angers.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend notamment : l'ensemble des pièces administratives ; le rapport de présentation (diagnostic dont l'état initial de l'environnement, évaluation environnementale) ; le projet d'aménagement et de développement durables ; les orientations d'aménagement et de programmation ; le règlement graphique ; le règlement écrit ; les annexes ; et les avis des personnes publiques associées et consultées.

JUDICIAIRES ET LÉGALES

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc.) déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Le Courrier de l'Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Avis administratifs

Préfet de MAINE-ET-LOIRE
Direction de l'interministérielle et du développement durable
Installations classées pour la protection de l'environnement
Commune de SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2023 n° 216 du 23 août 2023, une enquête publique est ouverte en mairie de Segré-en-Anjou-Bleu, du lundi 2 octobre 2023 à 8 h 30 au jeudi 2 novembre 2023 à 17 h 30, soit une période de 32 jours, sur la demande présentée par Mme la Directrice de la société 2B Recyclage dont le siège social est situé au lieu-dit « Misengrain », Noyant-la-Gravoyère, 49520 Segré-en-Anjou-Bleu pour le site situé au lieu-dit « La Reutière », L'Hôtelierie-de-Flée, 49500 Segré-en-Anjou-Bleu, en vue d'obtenir l'autorisation de rehausser un casier de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante.

Cette demande, constituée conformément aux articles R.181-12 et suivants du Code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact ainsi qu'il l'avis de l'autorité environnementale et la réponse de l'exploitant à cet avis. Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de Segré-en-Anjou-Bleu, siège de l'enquête, et à la mairie déléguée de L'Hôtelierie-de-Flée afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures habituels des mairies (mairie de Segré-en-Anjou-Bleu, 1, rue de la Madeleine, CS 40147, 49500 Segré-en-Anjou-Bleu ; du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, samedi de 9 h 00 à 12 h 30 ; en mairie déléguée de L'Hôtelierie-de-Flée, 1, place Saint-Nicolas, 49500 L'Hôtelierie de Flée ; lundi, mercredi, jeudi de 14 h 00 à 17 h 00, vendredi de 14 h 00 à 18 h 00, samedi (1e et 3e samedi du mois) de 9 h 00 à 12 h 00). Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Segré-en-Anjou-Bleu qui les annexera au registre d'enquête ou envoyées en préfecture à l'adresse électronique suivante : pref-enapub-2B-Recyclage@maine-et-loire.gouv.fr

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en préfecture (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 15 à 16 h 15 et mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/>). M. Philippe Crupenninck, directeur développement et homologations (agriculture et horticulture) à la retraite, nommé commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif de Nantes en date du 10 août 2023, recevra en personne les observations du public, les : En mairie de Segré-en-Anjou-Bleu : - samedi 7 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 30, - jeudi 2 novembre 2023 de 13 h 30 à 17 h 30. En mairie déléguée de L'Hôtelierie-de-Flée : - samedi 21 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00.

À compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire, Bureau des procédures environnementales et foncières. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Segré-en-Anjou-Bleu, à la mairie déléguée de L'Hôtelierie-de-Flée, à la préfecture de Maine-et-Loire, bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site internet de la préfecture de Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/>). La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de Maine-et-Loire.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Mme Gwénaëlle Croizer, directrice de la société 2B-Recyclage, 02 41 61 62 32, gcroizer@2b-recyclage.fr. Le présent avis, le dossier, et les observations du public formulées pendant l'enquête sur l'adresse électronique ci-dessus seront publiés sur le site internet de la préfecture.

Notre territoire UN SERVICE 100% GRATUIT

NOTRE-TERRITOIRE.COM SOYEZ LE 1^{ER} INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE!



Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.

Communauté de communes des VALLÉES DU HAUT-ANJOU
Carte communale de Chenillé-Champteussé

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2023-20A du 13 septembre 2023, M. le Président, Étienne Glémot, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration de la carte communale de Chenillé-Champteussé et à l'abrogation de la carte communale de Champteussé-sur-Baconne. Cette procédure consiste notamment en l'élaboration d'un document d'urbanisme réfléchi à l'échelle de la commune nouvelle.

L'enquête se déroulera en mairie de Chenillé-Champteussé et au siège de la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou du mardi 3 octobre 2023 à 9 h 00 au mardi 7 novembre 2023 à 17 h 00, soit pendant une durée de 35 jours.

M. Antoine Bidet, avocat à la retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nantes.

Un dossier d'enquête publique accompagné d'un registre d'enquête sera mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Chenillé-Champteussé à Champteussé-sur-Baconne, de la mairie déléguée de Chenillé-Changé et du siège de la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou au Lion-d'Angers.

Le dossier soumis à l'enquête publique, comprend notamment : l'ensemble des pièces administratives ; le rapport de présentation (diagnostic de l'état initial de l'environnement, évaluation environnementale) ; le projet politique ; le règlement graphique ; les annexes ; et les avis des personnes publiques associées et consultées.

Le dossier sera consultable, durant l'enquête, sur les sites internet de la communauté de communes et de la commune aux adresses suivantes : <https://www.chenille-champteusse.fr/urbanisme/> ; <https://www.valleesduhautanjou.fr/urbanisme/ou-amenager/urbanisme-evolution/carte-communalechenille-champteusse/>

Un poste informatique dédié à la consultation du dossier sera mis à disposition du public au siège de la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou et à la mairie de Chenillé-Champteussé (Champteussé-sur-Baconne) aux jours et heures habituels d'ouverture. Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à M. le Commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête : - par courrier postal adressé au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, M. le Commissaire enquêteur, enquête publique relative à l'élaboration de la carte communale de Chenillé-Champteussé, place Charles-de-Gaulle, 49220 Le Lion-d'Angers (cachet de La Poste faisant foi) ; - par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-cc-cc@valleesduhautanjou.fr ; - en les consignait sur les registres ouverts à cet effet ; - en rencontrant le commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra à la mairie de Chenillé-Champteussé, 5, rue de la Cure à Champteussé-sur-Baconne (accessible aux PMR) ; - samedi 7 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00, - mardi 7 novembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00, - en rencontrant le commissaire enquêteur lors de la permanence qu'il tiendra à la mairie déléguée de Chenillé-Changé, 6, rue Trompe-Souris à Chenillé-Changé (non-accessible aux PMR) ; - jeudi 12 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et par voie électronique seront annexées au registre d'enquête de la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, ainsi qu'une copie des observations déposées sur le registre de la commune de Chenillé-Champteussé. Par ailleurs, l'ensemble sera consultable sur les sites internet de la communauté de communes et de la commune aux adresses suivantes : <https://www.chenille-champteusse.fr/urbanisme/> ; <https://www.valleesduhautanjou.fr/urbanisme/ou-amenager/urbanisme-evolution/carte-communalechenille-champteusse/>

Dans les trente jours à compter de la date d'expiration de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au président de la communauté de communes le dossier d'enquête avec son rapport et ses avis motivés.

Le public pourra les consulter pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ; il pourra également en prendre connaissance durant la même période sur les sites internet de la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou et de la commune : <https://www.chenille-champteusse.fr/urbanisme/> ; <https://www.valleesduhautanjou.fr/urbanisme/ou-amenager/urbanisme-evolution/carte-communalechenille-champteusse/>

Dans notre rubrique annonces légales **vos rendez vous**

- Ventes aux enchères publiques
- Ventes volontaires
- Ventes judiciaires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de centrale photovoltaïque au sol à Rives-du-Loir-en-Anjou

En application de l'arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2023 n° 232 du 5 septembre 2023, il est procédé à une enquête publique sur la demande de permis de construire n° 4937722A0017, en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à Rives-du-Loir-en-Anjou (commune déléguée de Soucelles) au bénéfice de la SAS CS des Grands Champs. Ce projet d'une surface clôturée d'environ 3,88 ha est situé sur le site d'une ancienne carrière de sables et de graviers. L'installation prévoit notamment l'implantation de 7 952 modules et d'un poste électrique de transformation.

Toute information concernant la centrale photovoltaïque peut être demandée auprès de la société SAS CS des Grands Champs, Groupe Valeco, 4, rue du Progrès, 44000 Nantes, ou à l'adresse mail suivante : justinesenet@groupevaleco.com

L'autorisation de permis de construire de la centrale photovoltaïque sera prise ou non par le Préfet de Maine-et-Loire. M. Jean-Yves Hervé, est désigné commissaire enquêteur.

L'enquête s'ouvre en mairie de Rives-du-Loir-en-Anjou (siège de l'enquête) ainsi qu'en mairie déléguée de Soucelles, du lundi 2 octobre 2023 au mardi 31 octobre 2023 jusqu'à 17 h 30, soit pendant une durée de 30 jours consécutifs. Pendant l'enquête, le dossier peut être consulté :

1° sur support "papier" en mairies : - mairie de Rives-du-Loir-en-Anjou (6, place de la mairie, Villeveugé, 49140 Rives-du-Loir-en-Anjou) : lundi et mardi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30, mercredi de 9 h 00 à 12 h 30, jeudi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 30, vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 00, - mairie déléguée de Soucelles (place de la mairie, Soucelles, 49140 Rives-du-Loir-en-Anjou) : lundi de 14 h 30 à 17 h 30, mardi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30, mercredi de 9 h 00 à 12 h 30, jeudi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 30, vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 00.

2° sous réserve de modification exceptionnelle liée aux impératifs de service des collectivités. Le dossier soumis à l'enquête publique, comprend notamment : l'ensemble des pièces administratives ; le rapport de présentation (diagnostic de l'état initial de l'environnement, évaluation environnementale) ; le projet politique ; le règlement graphique ; les annexes ; et les avis des personnes publiques associées et consultées.

Le dossier sera consultable, durant l'enquête, sur les sites internet de la communauté de communes et de la commune aux adresses suivantes : <https://www.chenille-champteusse.fr/urbanisme/> ; <https://www.valleesduhautanjou.fr/urbanisme/ou-amenager/urbanisme-evolution/carte-communalechenille-champteusse/>

Un poste informatique dédié à la consultation du dossier sera mis à disposition du public au siège de la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou et à la mairie de Chenillé-Champteussé (Champteussé-sur-Baconne) aux jours et heures habituels d'ouverture. Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à M. le Commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête : - par courrier postal adressé au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, M. le Commissaire enquêteur, enquête publique relative à l'élaboration de la carte communale de Chenillé-Champteussé, place Charles-de-Gaulle, 49220 Le Lion-d'Angers (cachet de La Poste faisant foi) ; - par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-cc-cc@valleesduhautanjou.fr ; - en les consignait sur les registres ouverts à cet effet ; - en rencontrant le commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra à la mairie de Chenillé-Champteussé, 5, rue de la Cure à Champteussé-sur-Baconne (accessible aux PMR) ; - samedi 7 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00, - mardi 7 novembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00, - en rencontrant le commissaire enquêteur lors de la permanence qu'il tiendra à la mairie déléguée de Chenillé-Changé, 6, rue Trompe-Souris à Chenillé-Changé (non-accessible aux PMR) ; - jeudi 12 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et par voie électronique seront annexées au registre d'enquête de la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, ainsi qu'une copie des observations déposées sur le registre de la commune de Chenillé-Champteussé. Par ailleurs, l'ensemble sera consultable sur les sites internet de la communauté de communes et de la commune aux adresses suivantes : <https://www.chenille-champteusse.fr/urbanisme/> ; <https://www.valleesduhautanjou.fr/urbanisme/ou-amenager/urbanisme-evolution/carte-communalechenille-champteusse/>

Dans les trente jours à compter de la date d'expiration de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au président de la communauté de communes le dossier d'enquête avec son rapport et ses avis motivés.

Le public pourra les consulter pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ; il pourra également en prendre connaissance durant la même période sur les sites internet de la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou et de la commune : <https://www.chenille-champteusse.fr/urbanisme/> ; <https://www.valleesduhautanjou.fr/urbanisme/ou-amenager/urbanisme-evolution/carte-communalechenille-champteusse/>

Les missions de l'Expert-Comptable

De l'établissement des comptes annuels au conseil en matière de gestion, de droit des affaires, de droit fiscal, de droit social, ou encore de conseil à l'export, l'Expert-Comptable est le conseil permanent du chef d'entreprise.

Il apporte également une réponse ponctuelle et adaptée aux différents événements de la vie de l'entreprise.

A la demande du chef d'entreprise, l'Expert-Comptable intervient notamment dans les domaines suivants :

- Comptabilité de l'entreprise
- Gestion de l'entreprise
- Obligations légales de l'entreprise
- Informatisation de l'entreprise
- Audit de l'entreprise

Vie des sociétés

ORATIO Avocats
5, rue Papau de la Verrie
49000 ANGERS

SIMETO
Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 76 376,95 euros
Siège social : ZI d'Etriché
Rue Ferdinand-de-Lesseps, Segré
49500 SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU
421 481 417 RCS Angers

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2023, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 76 376,95 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Vincent Berthaud, Philippe Guermont et Joël Lepage, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la société est dirigée par : Président de la société : Joël Le Page demeurant 2, rue du Port, Champteussé-sur-Baconne, 49220 Chenillé-Champteussé.

Directeur général : Vincent Berthaud demeurant 10, rue du Calvaire, 49500 Segré et Philippe Guermont demeurant 2, place de la Mairie, Noyseau, 49500 Segré-en-Anjou Bleu.

Commissaires aux comptes confirmés dans leurs fonctions : G-Audit, titulaire.

FONDS DE COMMERCE À CÉDER
Suite liquidation judiciaire. Fonds de commerce de restaurant brasserie Licence IV, exploité 8, place de la Gare à Angers sous le nom « Le Bistrot », comprenant l'enseigne, le nom commercial, le matériel et le mobilier commercial, la clientèle et le droit au bail. 8 salariés. Estimation du bien : 400 000 euros. Délai de dépôt des offres : le 18 septembre 2023 à 12 h 00.

Pour tout contact, s'adresser à : CLR & Associés, 2, square La Fayette, CS 51846, 49018 Angers cedex 01. Tél. 02 41 48 78 00. E-mail : dir@clr-associés.fr Site : www.clr-associés.fr

SIAC DEVELOPPEMENT
Société à responsabilité limitée
Au capital de 300 000 euros
Siège social : ZI des Grands Bois
Rue du Luxembourg
49280 LA SÉGUIÈRE
524 255 080 RCS ANGERS

AVIS DE MODIFICATIONS
Aux termes de ses décisions en date du 30 juin 2023, l'associé unique a décidé, à compter du même jour :

- d'augmenter le capital social de 518 200 euros pour le porter de 300 000 euros à 818 200 euros par voie d'apport en nature,
- d'augmenter le capital social de 1 681 800 euros pour le porter de 818 200 euros à 2 500 000 euros par voie d'apport en numéraire,
- d'étendre l'objet social existant aux activités de production d'énergie, de gestion de ses participations, de toutes prestations de conseil et assistance de nature administrative, commerciale, comptable, humaine, technique ou autres fournies à ses filiales et dénominations sociales de la société qui devient «GFP Energies».

Aux termes des mêmes décisions, l'associé unique a décidé de transférer le siège de la société actuellement fixé à La Séguinière (49280), ZI des Grands Bois, rue du Luxembourg, à Mérégnac (33700), 1er, avenue Jacqueline-Auriol, à compter du 1er juillet 2023. Personne habilitée à engager la société : M. Benoit Lamotte, gérant, demeurant à Bordeaux (33000), 4, rue de la Course. Les articles 2, 3, 4, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. Radiation du RCS d'Angers et immatriculation au RCS de Bordeaux.

Pour avis Le Gérant.

Pour avis Le Président.

ORATIO Avocats
5, rue Papau de la Verrie
49000 ANGERS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Par décision du 1er décembre 2022, l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SARL Simeto, capital : 76 376,95 euros, siège : ZI d'Etriché, rue Ferdinand-de-Lesseps, 49500 Segré, 421 481 417 RCS Angers, a pris acte qu'elle n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant et que le mandat de la Collet et Associés, en qualité de commissaire aux comptes suppléant n'est par conséquent pas renouvelé.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
Suivant acte reçu par Me Emmanuelle Jammes, notaire associé de la Selas dénommée "Egide Notaires", titulaire d'un office notarial à la résidence de Doué-en-Anjou, 4, avenue du Général-Leclerc, le 5 septembre 2023, enregistré à la recette des impôts d'Angers n° 1, le 8 septembre 2023, 2023N02263, a été cédé un fonds de commerce par la société dénommée L'Épicierie d'Antan, société à responsabilité limitée (société à associé unique) dont le siège est à Terranjou (49540), 25, rue d'Anjou, Martigné-Briand, identifiée au Siren sous le n° 794 464 958 et immatriculée au RCS de Angers, à M. Emmanuel Nicolas Philippe Quetier, demeurant à Bellevigne-Layon (49380), lieu-dit L'Assay, Faveraye-Machelles. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu et en a la jouissance à compter du jour de la signature de l'acte. Désignation du fonds : fonds de commerce d'épicerie sis à Terranjou (49540), 25, rue d'Anjou, Martigné-Briand, connu sous le nom commercial L'Épicierie d'Antan. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de vingt-cinq mille euros (25 000 euros), s'appliquant : aux éléments incorporels pour vingt mille euros (20 000 euros), au matériel pour cinq mille euros (5 000 euros). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date de insertions prévues par la loi, au siège de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION
Avis est donné de la constitution d'une société, dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination sociale : Wolfram and Hart. Forme : société civile de gestion patrimoniale (SCGP). Capital : 100 euros. Siège social : 18, boulevard du Maréchal-Foch, 49100 Angers.

Objet : la gestion mobilière et immobilière ; la prise de participation minoritaire ou majoritaire dans toutes sociétés de forme civile ou commerciale ; la propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles et droits immobiliers en question ; la réalisation de tout placement financier ; et plus généralement la gestion patrimoniale. Apports nets : numéraire. Durée : 99 ans. Gérance : Mme Emilie Cantin, demeurant 1, impasse du Vieux-Moulin, Saint-Jean-des-Mauvrets, 49320 Les Garennes-sur-Loire. Immatriculation : RCS Angers. Agrément des cessions de parts sociales : oui, donné par assemblée générale extraordinaire.

Pour avis.

ANJOU TRANSPORT OUEST
Forme : SARL au capital de 2 900 euros
Siège social : 10, rue Voltaire
49100 ANGERS
978 897 288 RCS d'Angers

OBJET SOCIAL
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 septembre 2023, les associés ont décidé à compter du 13 septembre 2023 de modifier l'objet social comme suit (suppression de l'activité "affrètement") : le transport public routier de marchandises au moyen de véhicules n'exécédant pas 3,5 tonnes de P.M.A. La location de véhicules n'exécédant pas 3,5 tonnes de P.M.A., le déménagement. Le transport de colis à titre onéreux au moyen de véhicules n'exécédant pas 3,5 tonnes de P.M.A. Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes. L'article 3 des statuts est modifié en conséquence. Mention sera portée au RCS d'Angers.

IMMATRICULATION
Aux termes d'un acte SSP signé électroniquement en date du 6 septembre 2023, il a été constituée une SAS unipersonnelle dénommée N.Rondeau Holding présentant les caractéristiques suivantes : Siège : 56, rue Volney, 49000 Angers. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'Angers. Capital : 1 000 euros. Objet : l'activité de holding et la prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports ; souscriptions, achats de parts sociales et/ou actions, d'obligations et de tous droits sociaux dans toutes sociétés et la gestion de ces intérêts et participations ; l'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement, l'animation des sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant à la conduite de leur politique ; la réalisation de prestations et la reddition de services administratifs, juridiques, comptables, financiers ou immobiliers ; la réalisation d'opérations de trésorerie avec des sociétés ayant avec elle directement ou indirectement des liens en capital conférant à l'une des entreprises liées, un pouvoir de contrôle effectif sur les autres ; l'acquisition, l'aliénation, l'exploitation directe ou indirecte de toutes marques, et éventuellement, de tous brevets ; la souscription d'emprunts nécessaires à la réalisation de l'objet social et à la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires au profit des sociétés dont la société détient des participations. Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Nicolas Rondeau, demeurant 56, rue Volney, 49000 Angers.

ORATIO Avocats
5, rue Papau de la Verrie
49000 ANGERS

AVIS DE CONSTITUTION
Il a été constitué une société par acte sous seing privé. Dénomination : Locavezins. Forme : société civile immobilière. Siège social : 8, rue de L'Ébeaupin, 49690 Coron.

Objet : la détention, la gestion et l'organisation d'un patrimoine immobilier et mobilier et plus particulièrement : l'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration, la prise à bail, l'exploitation par bail ou autrement de tout bien ; la mise à disposition gratuite, permanente ou ponctuelle, partielle ou totale de ses locaux à ses associés ; l'affectation en copropriété s'il y a lieu, et la mise en valeur de toute manière même par l'édification de toutes augmentations et constructions nouvelles ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilités à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société. Durée de la société : 99 années. Capital social fixe : 1 000 euros. Cession de parts et agrément : les cessions de parts sociales sont soumises, quel que soit le cessionnaire, à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales donné par décision collective extraordinaire de la société. Gérants : M. Laurent Chauveau, demeurant 8, rue de L'Ébeaupin, 49690 Coron ; Mme Guylaine Chauveau, demeurant 8, rue de L'Ébeaupin, 49690 Coron. La société sera immatriculée au RCS Angers.

Pour avis La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION
Avis est donné de la constitution d'une société, dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination sociale : Wolfram and Hart. Forme : société civile de gestion patrimoniale (SCGP). Capital : 100 euros. Siège social : 18, boulevard du Maréchal-Foch, 49100 Angers.

Objet : la gestion mobilière et immobilière ; la prise de participation minoritaire ou majoritaire dans toutes sociétés de forme civile ou commerciale ; la propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles et droits immobiliers en question ; la réalisation de tout placement financier ; et plus généralement la gestion patrimoniale. Apports nets : numéraire. Durée : 99 ans. Gérance : Mme Emilie Cantin, demeurant 1, impasse du Vieux-Moulin, Saint-Jean-des-Mauvrets, 49320 Les Garennes-sur-Loire. Immatriculation : RCS Angers. Agrément des cessions de parts sociales : oui, donné par assemblée générale extraordinaire.

Pour avis.

ANJOU TRANSPORT OUEST
Forme : SARL au capital de 2 900 euros
Siège social : 10, rue Voltaire
49100 ANGERS
978 897 288 RCS d'Angers

OBJET SOCIAL
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 septembre 2023, les associés ont décidé à compter du 13 septembre 2023 de modifier l'objet social comme suit (suppression de l'activité "affrètement") : le transport public routier de marchandises au moyen de véhicules n'exécédant pas 3,5 tonnes de P.M.A. La location de véhicules n'exécédant pas 3,5 tonnes de P.M.A., le déménagement. Le transport de colis à titre onéreux au moyen de véhicules n'exécédant pas 3,5 tonnes de P.M.A. Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes. L'article 3 des statuts est modifié en conséquence. Mention sera portée au RCS d'Angers.

IMMATRICULATION
Aux termes d'un acte SSP signé électroniquement en date du 6 septembre 2023, il a été constituée une SAS unipersonnelle dénommée N.Rondeau Holding présentant les caractéristiques suivantes : Siège : 56, rue Volney, 49000 Angers. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'Angers. Capital : 1 000 euros. Objet : l'activité de holding et la prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports ; souscriptions, achats de parts sociales et/ou actions, d'obligations et de tous droits sociaux dans toutes sociétés et la gestion de ces intérêts et participations ; l'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement, l'animation des sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant à la conduite de leur politique ; la réalisation de prestations et la reddition de services administratifs, juridiques, comptables, financiers ou immobiliers ; la réalisation d'opérations de trésorerie avec des sociétés ayant avec elle directement ou indirectement des liens en capital conférant à l'une des entreprises liées, un pouvoir de contrôle effectif sur les autres ; l'acquisition, l'aliénation, l'exploitation directe ou indirecte de toutes marques, et éventuellement, de tous brevets ; la souscription d'emprunts nécessaires à la réalisation de l'objet social et à la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires au profit des sociétés dont la société détient des participations. Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l

Tarifs fixés par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021

En application de l'article 1er dudit arrêté modifiant, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le tarif d'un caractère est de 0,183€ HT pour l'année 2023 en Mayenne, Maine-et-Loire et Loire-Atlantique

Ces mêmes annonces sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : www.actulegales.fr

ENQUETE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement
COMMUNE DE SEGRE-EN-ANJOU BLEU

Par arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2023 n° 216 du 23 août 2023, une enquête publique est ouverte en mairie de SEGRE-EN-ANJOU BLEU, du lundi 2 octobre 2023 à 08h30 au jeudi 2 novembre 2023 à 17h30, soit pour une période de 32 jours, sur la demande présentée par Madame la directrice de la société 2B RECYCLAGE dont le siège social est situé au lieu-dit « Misengrain - Noyant-la-Gravoyère - 49520 SEGRE-EN-ANJOU BLEU pour le site situé au lieu-dit « La Reutière ». L'Hôtelierie-de-Flée 49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU, en vue d'obtenir l'autorisation de réhausser un casier de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante. Cette demande, constituée conformément aux articles R111-12 et suivants du Code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse de l'exploitant à cet avis.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de SEGRE-EN-ANJOU BLEU, siège de l'enquête, et à la mairie déléguée de l'Hôtelierie-de-Flée afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures habituels des mairies (mairie de SEGRE-EN-ANJOU BLEU - 1 rue de la Madeleine - CS 4.0147 - 49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - samedi de 9h à 12h30, en mairie déléguée de l'Hôtelierie-de-Flée - 1 place Saint-Nicolas 49500 L'Hôtelierie de Flée : lundi - mercredi - jeudi de 14h à 17h - vendredi de 14h à 18h - samedi (1^{er} et 3^e samedi du mois) de 9h à 12h]. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de SEGRE-EN-ANJOU BLEU qui les annexera au registre d'enquête ou envoyées en préfecture à l'adresse électronique suivante : pref-enqub-2BRecyclage@maine-et-loire.gouv.fr

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en préfecture (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h15 à 16h15 et mis en ligne sur le site Internet des services de l'Etat en Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr>).

M. Philippe CRUYPENINCK, directeur développement et homologations (agriculture et horticulture) à la retraite, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal administratif de NANTES en date du 10 août 2023, recevra en personne les observations du public, les :

- En mairie de SEGRE-EN-ANJOU BLEU ;
- samedi 7 octobre 2023 de 9h à 12h30
- jeudi 02 novembre 2023 de 13h30 à 17h30

En mairie déléguée de L'Hôtelierie-de-Flée :
- samedi 21 octobre 2023 de 9h à 12h
A compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire - Bureau des procédures environnementales et foncières. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de SEGRE-EN-ANJOU BLEU, à la mairie déléguée de L'Hôtelierie-de-Flée, à la préfecture de Maine-et-Loire - Bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site Internet de la préfecture de Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr>).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de Maine-et-Loire. Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Madame Gwénaëlle CHOIZER, directrice de la société 2B Recyclage - 02.41.61.62.32 - gchoizer@2b-recyclage.fr

Le présent avis, le dossier, et les observations du public formulées pendant l'enquête sur l'adresse électronique ci-dessus seront publiés sur le site Internet de la préfecture.

LEGALES

SELAS LM 53 NOTAIRES

Notaires associés
94 avenue Robert Buron 53000 LAVAL
Tél. 02 43 53 38 50

RAPPEL VENTE MOBILIERE VOLONTAIRE

Le vendredi 22 septembre 2023
« La Grande Bigottière » à CHANGÉ les LAVAL 53810
A 13 H 30

A la requête de M. Olivier LANDAIS
Détail du matériel vendu et des conditions de vente
dans les éditions précédentes

AVIS DE CONSTITUTION

PIZZA LOIRE

Société par actions simplifiée au capital de 7.500,00 euros
Siège social : 11 Rue des Crêtes
MONTJEAN-SUR-LOIRE
49570 MAUGES SUR LOIRE
RCS ANGERS en cours

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MAUGES SUR LOIRE, du 07/09/2023, il a été constituée une Société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : PIZZA LOIRE. Forme : Société par actions simplifiée. Capital social : 7.500,00 euros par apports en numéraire libérés. Siège social : 11 Rue des Crêtes - MONTJEAN SUR LOIRE - 49570 MAUGES SUR LOIRE. Objet social : Toutes activités liées à la restauration rapide non sédentaire, la participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou

sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location-gérance, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, complémentaires ou connexes. Durée : immatriculation : 99 ans à compter de son immatriculation. Président : Mme Véronique DUPONT, 11 Rue des Crêtes - MONTJEAN SUR LOIRE - 49570 MAUGES SUR LOIRE, sans limitation de durée. Agrément : Toute cession d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital à quelque titre que ce soit, y compris entre associés, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des

associés, dans les conditions de majorité prévues. Pour avis

Aux termes d'un acte SSP signé électroniquement en date du 08 septembre 2023, il a été constituée une SCI dénommée LA HAUTE CROIX présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SASU DES EVADES. Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. CAPITAL : 33 500 euros. SIEGE : Le Grand Nazé 53210 ARGENTRE.

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger : - l'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous biens immobiliers ; - La propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole ou non, constituant son patrimoine ; - L'acquisition et l'administration de titres, participations, dans toutes sociétés susceptibles de consolider ses affaires ; - La gestion de ses disponibilités par tous placements financiers ; - L'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, et plus généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou tous objets connexes et toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
PRESIDENT : M. MAUCLAIR Régis, demeurant Le Grand Nazé 53210 ARGENTRE.

IMMATRICULATION : au RCS de LAVAL

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 11 septembre 2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SASU DES EVADES
FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle
CAPITAL : 33 500 euros
SIEGE : Le Grand Nazé 53210 ARGENTRE.

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger : - L'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous biens immobiliers ; - La propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole ou non, constituant son patrimoine ; - L'acquisition et l'administration de titres, participations, dans toutes sociétés susceptibles de consolider ses affaires ; - La gestion de ses disponibilités par tous placements financiers ; - L'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, et plus généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou tous objets connexes et toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
PRESIDENT : M. MAUCLAIR Régis, demeurant Le Grand Nazé 53210 ARGENTRE.

IMMATRICULATION : au RCS de LAVAL

Pour avis, le président.



EURL JUBIN

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 30 000 euros
Siège social : 8 bis rue du Maine 53950 LOUVERNE
Siège de liquidation : 22 rue Madame de Sévigné 53950 LOUVERNE
752 708 875 RCS LAVAL

Aux termes d'une décision en date du 31/05/2023 au 22 rue Madame de Sévigné 53950 LOUVERNE, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Joël JUBIN, demeurant 22 rue Madame de Sévigné 53950 LOUVERNE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de LAVAL, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

FP CONSEIL

Société à Responsabilité limitée au capital de 1 500 euros
Siège social et de liquidation : 96 boulevard Gustave Richard 49000 CHOLET
SIREN 493 419 568 RCS ANGERS

En date du 1 août 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, s'est donné quitus de son mandat de liquidateur et a prononcé la clôture de liquidation à compter de ce même jour. La société sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS.



AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

LA BAUMETTE
Société civile de construction vente en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et Siège de liquidation : 7 chemin de Cornuailles 49130 STE GEMMES SUR LOIRE 4919 203 982 RCS ANGERS

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2022 au 7 chemin de Cornuailles 49130 STE GEMMES SUR LOIRE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Alain POIROUX, demeu-

rant 7 chemin de Cornuailles 49130 STE GEMMES SUR LOIRE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de ANGERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le Liquidateur

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

COLOROL

Société civile Immobilière
Au capital de 10 000 euros
Siège social : Impasse Barbé 53960 BONCHAMP LES LAVAL
Siège de liquidation : Impasse Barbé 53960 BONCHAMP LES LAVAL
452 284 839 RCS LAVAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 juin 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 30 juin 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Jérôme FOUBERT, Demeurant Domaine du Bissin, 4 avenue Dur 44350 GUEFRANDE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Impasse Barbé, 53960 BONCHAMP LES LAVAL. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de LAVAL, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

COLOROL

Société civile Immobilière
Au capital de 10 000 euros
Siège social : Impasse Barbé 53960 BONCHAMP LES LAVAL
Siège de liquidation : Impasse Barbé 53960 BONCHAMP LES LAVAL
821 770 237 RCS LAVAL

L'Assemblée Générale réunie le 30 juin 2023 au Impasse Barbé 53960 BONCHAMP LES LAVAL a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jérôme FOUBERT, demeurant Domaine du Bissin 4 Avenue Dur 44350 GUEFRANDE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de LAVAL en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

DISSOLUTION ANTICIPEE

BMA 49

Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros
Siège social : 4 square des Argoutils 49140 JARZE VILLAGES
831 206 826 RCS ANGERS

Il a été décidé aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2023, la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2023 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

A été nommé comme liquidateur : Monsieur Sébastien LEMETTRE, demeurant 17 rue Jeanne BOURIN, 37550 SAINT-AVERTIN, à qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au 4 square des Argoutils - 49140 JARZE VILLAGES.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Dépôt au RCS d'ANGERS.

CLOTURE DE LIQUIDATION

BMA 49

Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros
Siège social : 4 square des Argoutils 49140 JARZE VILLAGES
831 206 826 RCS ANGERS

Il a été décidé aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2023, la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2023 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

A été nommé comme liquidateur : Monsieur Sébastien LEMETTRE, demeurant 17 rue Jeanne BOURIN, 37550 SAINT-AVERTIN, à qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au 4 square des Argoutils - 49140 JARZE VILLAGES.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Dépôt au RCS d'ANGERS.

AVIS DE PUBLICITE

LES SOLIDAIRES

SCOP SA à capital variable
Siège social : 1 rue de l'Alberta BP 30255
49300 CHOLET
061 200 317 RCS ANGERS

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement en date du 15 juin 2023, les associés statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du code du commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. L'assemblée prend également acte de la démission de M GAUTHIER Richard. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'ANGERS.

Pour avis et mention,

DELDIAG

Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital social de 2 000 €
8 TER Passage de la Montagne 49290 CHAUFFEFONDS SUR LAYON
RCS ANGERS 882 638 984

Suivant les décisions en date du 30 juin 2023, l'associé unique de la société «DELDIAG» statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Angers.



Cabinet Avocat
Maître Alain CHEVRON
24, rue Chevreul
53200 CHATEAU-GONTIER

« BOLENA »

Société à responsabilité limitée au capital de 340.000 euros
Siège social : Domaine de la Vèze LE LION-D'ANGERS (Maine-et-Loire)
RCS ANGERS 499.130.391

Aux termes d'une assemblée générale en date du 6 septembre 2023 les associés de la SARL « BOLENA » ont approuvé le projet de traité de fusion-absorption avec la SAS « LTC » dont le siège est à LE LION-D'ANGERS (Maine-et-Loire) Domaine de la Vèze, au capital de 400.000 €, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS sous le numéro 338.555.170. En conséquence de quoi, il a été décidé à cette même date, de procéder à la dissolution sans liquidation de la Société BOLENA.

Pour avis



CABINET AVOCAT
Maître Alain CHEVRON
24, rue Chevreul
53200 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE

LTG

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 400.000 euros
Siège social : Domaine de la Vèze LE LION-D'ANGERS (Maine-et-Loire)
RCS ANGERS 338 555 170

Tarifs fixés par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021

En application de l'article 1er dudit arrêté modificatif, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le tarif d'un caractère est de 0.183€ HT pour l'année 2023 en Mayenne, Maine-et-Loire et Loire-Atlantique

Ces mêmes annonces sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : www.actulegales.fr

ENQUETE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Installations classées pour la protection de l'environnement COMMUNE DE SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU

Par arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2023 n° 216 du 23 août 2023, une enquête publique est ouverte en mairie de SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU, du lundi 2 octobre 2023 à 8h30 au jeudi 2 novembre 2023 à 17h30, soit pour une période de 32 jours, sur la demande présentée par Madame la directrice de la société 2B RECYCLAGE dont le siège social est situé au lieu-dit «Misen-grain» - Noyant-la-Gravoyère - 49520 SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU pour le site situé au lieu-dit «La Reutière» - L'Hôtellerie-de-Flée 49500 SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU, en vue d'obtenir l'autorisation de rehausser un casier de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante. Cette demande, constituée conformément aux articles R 181-12 et suivants du Code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse de l'exploitant à cet avis.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU, siège de l'enquête, et à la mairie déléguée de L'HOTELLERIE-DE-FLEE afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures habituels des mairies (mairie de SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU - 1 rue de la Madeleine - CS 40147 - 49500 SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - samedi de 9h à 12h30 ; en mairie déléguée de L'HOTELLERIE-DE-FLEE - 1 place Saint-Nicolas 49500 L'HOTELLERIE-DE-FLEE : lundi - mercredi - jeudi de 14h à 17h - vendredi de 14h à 18h - samedi (1er et 3e samedi du mois) de 9h à 12h. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU qui les annexera au registre d'enquête ou envoyées en préfecture à l'adresse électronique suivante : pref-enqpub-2B-Recyclage@maine-et-loire.gouv.fr

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en préfecture (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h15 à 16h15 et mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr>).

M. Philippe CRUYENNINCK, directeur développement et homologations (agriculture et horticulture) à la retraite, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal administratif de NANTES en date du 10 août 2023, recevra en personne les observations du public, les :

- En mairie de SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU :
- Samedi 7 octobre 2023 de 9h à 12h30
- Jeudi 2 novembre 2023 de 13h30 à 17h30
- En mairie déléguée de L'HOTELLERIE-DE-FLEE :
- Samedi 21 octobre 2023 de 9h à 12h

A compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire - Bureau des procédures environnementales et foncières. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU, à la mairie déléguée de L'HOTELLERIE-DE-FLEE, à la préfecture de Maine-et-Loire - Bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site Internet de la préfecture de Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr>).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de Maine-et-Loire.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Madame Gwénaëlle CROIZER, directrice de la société 2B Recyclage - 02.41.61.62.32 - gcroizer@2b-recyclage.fr

Le présent avis, le dossier, et les observations du public formulées pendant l'enquête sur l'adresse électronique ci-dessus seront publiés sur le site Internet de la préfecture.

APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE COMMUNE DE BIERNÉ-LES-VILLAGES (53290)

- Objet : EXTENSION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH)
- Acheteur : Commune de Bierné-Les-Villages 1 rue d'Anjou - Bierné 53290 Bierné-Les-Villages biernelesvillages@chateaugontier.fr Adresse du profil acheteur : <https://dce.groupe-ada.com/index.html>
- Type de procédure : Procédure adaptée suivant les articles 27 et 59 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ainsi qu'à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics avec une phase de négociation.
- Lieu d'exécution : 4 rue des jardins - Bierné - 53290 Bierné-Les-Villages
- Type de marché : Travaux
 - Lot 01 : Maçonnerie - Démolition
 - Lot 02 : Charpente bois - Couverture - Etanchéité
 - Lot 03 : Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie
 - Lot 04 : Menuiserie intérieures bois
 - Lot 05 : Plâtrerie- Cloisons sèches- Isolation- Plafonds
 - Lot 06 : Carrelage- Faïence
 - Lot 07 : Peinture - Sol souple
 - Lot 08 : Electricité- Chauffage- Ventilation
 - Lot 09 : Plomberie - Sanitaire Chaque lot fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Les variantes sont autorisées.
- Délais d'exécution : 09 mois (période de préparation comprise) selon planning prévisionnel, travaux en 2 phases.
- Visite des lieux conseillée. Personne à contacter : Mairie au 02.43.70.53.17 ou biernelesvillages@chateaugontier.fr
- Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés définis au sein du règlement de consultation : 1) Prix des prestations : 60/100 2) Valeur technique : 40/100 Négociation : possible avec les 2 candidats les mieux placés à l'issue du classement (à confirmer par la Maîtrise d'Ouvrage).
- Date limite de remise des plis : Vendredi 27 octobre 2023 à 12h 10. Date d'envoi à la publication : Jeudi 28 septembre 2023

Pour toutes vos annonces légales

UN N° DE TÉLÉPHONE GRATUIT : 08 05 29 36 36
UN MAIL UNIQUE : AJL@EDITOUEST.FR



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 16 septembre 2023, à MAUGES-SUR-LOIRE.

Dénomination : DE LA PAPINIERE.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 1 La Haute Papinière - La Pommeraye, 49620 MAUGES-SUR-LOIRE.

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles, biens immobiliers et droits immobiliers, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée de la société : 99 années(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.

Cession de parts et agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers non associés et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant, qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant au moins 3/4 des parts sociales, conformément aux dispositions prévues en la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire.

Gérant : Monsieur Louis MONTALIER, demeurant «1 La Haute Papinière» - La Pommeraye, 49620 MAUGES-SUR-LOIRE
La société sera immatriculée au RCS d'ANGERS.

Pour avis, la gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 22 septembre 2023, à ORIGNÉ

Dénomination : SCI LE BOULLON.
Société civile immobilière.

Siège social : 65 chemin du Port Albert, 49460 FENEU.
Objet : L'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers.

Durée de la société : 99 ans année(s).
Capital social fixe : 2000 euros
Montant des apports en numéraire : 2000 euros

Cession de parts et agrément : agrément pour toute cession à l'exception des cessions entre associés qui sont libres.

Gérant : Monsieur Thomas CRAIPEAU, demeurant 1 rue Beausoleil, 53360 ORIGNÉ
La société sera immatriculée au RCS ANGERS.

Pour avis, Thomas Craipeau

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte SSP signé électroniquement en date du 28 septembre 2023, il a été constitué une SAS unipersonnelle dénommée CBI présentant les caractéristiques suivantes :

Capital : 10 000 euros
Siège : 10 rue de l'Orée 49750 BEAULIEU SUR LAYON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'ANGERS
Objet :

- L'acquisition, la gestion et la cession, à titre commercial, de tous biens immobiliers et mobiliers et plus particulièrement de toutes participations dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent, et notamment d'un bien immobilier sis Zone Artisanale de la Moccueterie - LA JUMELLIÈRE - 49120 CHEMILLE-EN-ANJOU
- L'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux, notamment la location de biens meublés,

- L'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou de rénovation, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles,
- La construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte,
- La réfection, la rénovation, la réha-

bilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination,

- La souscription d'emprunts nécessaires à la réalisation de l'objet social et à la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires au profit des sociétés dont la société détient des participations,

- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles commerciales ou immobilières, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : La société LINK, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 10 000 euros, dont le siège est sis 10 rue de l'Orée - 49750 BEAULIEU-SUR-LAYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS sous le numéro SIREN 908 680 945, représentée par son gérant, Monsieur Cédric BERTHELOT.

Pour avis, la présidente

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} septembre 2023 à BOUCHEMAINE (49), il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : G-M-2-L
Forme : Société Civile Immobilière
Capital : 2 000,00 euros
Siège social : 458, Route de Lisant - 49080 BOUCHEMAINE

Objet : La société a pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Gérance : M. Maxime DUFRANC et Mme Lysiane BURGUIN demeurant tous deux 458, ROUTE DE LISANT - 49080 BOUCHEMAINE
Immatriculation : RCS ANGERS
Agrément de cessions de parts soumis à l'assemblée générale extraordinaire.

Pour avis

SELARL Philippe Pilleux
42 boulevard du Général Leclerc
53100 MAYENNE
TEL : 02 43 04 11 64

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Philippe PILLEUX, Notaire associé, membre de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Philippe PILLEUX, notaire associé », titulaire d'un Office Notarial sis à MAYENNE, 42, Boulevard du Général Leclerc, le 29 septembre 2023 a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AUTO CLEAN
Siège social : PARIGNE-SUR-BRAYE (53100), Le Plessis n°2.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : QUINZE MILLE EUROS (15000,00 EUR)
Cessions d'actions en cas de pluralité d'associés : les cessions entre associés seuls sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des actions.

L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTE ET UN DECEMBRE de chaque année.

Président : Le président est Monsieur Marc Antoine GUIHERY demeurant à PARIGNE-SUR-BRAYE (53100), Le Plessis n°2.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LAVAL (53000).

Pour avis, le notaire



AVIS DE CONSTITUTION

EM COMPAGNONS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 24, rue Saint-Martin 53200 MENIL

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MENIL du 2 octobre 2023, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : EM COMPAGNONS.
Siège social : 24, rue Saint-Martin - 53200 MENIL.

Objet social : L'activité de plaquiste, isolation intérieure et extérieure, aménagement de combles, agencement, bardage, vente de produits se rapportant à ces activités.
Durée de la Société : 99 ans.
Capital social : 2 000 euros.
Gérance : Monsieur Pierre EUGENE, demeurant lieu-dit La Haute Grée - 49220 MONTREUIL-SUR-MAINE
Monsieur Wilfried MARIN, demeurant 24, rue Saint Martin - 53200 MENIL.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LAVAL.

Pour avis, la gérance

SARL DIOGENE

En liquidation au capital de 18 000 €
Siège social : 10 PLACE RABELAIS 49130 LES PONTS-DE-CE
RCS ANGERS 398 932 152

L'assemblée générale ordinaire du 27/09/2023 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 27/09/2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce ANGERS.

FALESCHINI

DISSOLUTION PAR TRANSMISSION UNIVERSELLE DU PATRIMOINE

ACTUAL ANIMATION PAYS DE LA LOIRE 592 - SNC au capital de 125.000,00 € - Siège social 11 rue Emile Brault 53000 LAVAL - 880 132 006 RCS LAVAL

Aux termes de la décision prise le 02/10/2023 par l'associée unique de la société, la société ACTUAL COMPETENCES, SNC au capital de 120 000 €, dont le siège social est 11 rue Emile Brault 53000 LAVAL, immatriculée au RCS de LAVAL sous le n°801 784 653, représentée par son représentant légal, la dissolution a été prononcée par la suite de la réunion de toutes les parts entre ses mains. Les créanciers sociaux disposent d'un droit d'opposition à exercer dans le délai de 30 jours de la présente publication. Les oppositions devront être présentées devant le Tribunal de commerce de LAVAL. Le dépôt légal sera effectué au RCS de LAVAL.

Pour avis

DISSOLUTION PAR TRANSMISSION UNIVERSELLE DU PATRIMOINE

ACTUAL ANIMATION BRETAGNE NORMANDIE 204
SNC au capital de 120 000,00 €
Siège social 11 rue Emile Brault 53000 LAVAL
805 236 924 RCS LAVAL

Aux termes de la décision prise le 02/10/2023 par l'associée unique de la société, la société ACTUAL

COMPETENCES, SNC au capital de 120.000 €, dont le siège social est 11 rue Emile Brault 53000 LAVAL, immatriculée au RCS de LAVAL sous le n°801 784 653, représentée par son représentant légal, la dissolution a été prononcée par la suite de la réunion de toutes les parts entre ses mains. Les créanciers sociaux disposent d'un droit d'opposition à exercer dans le délai de 30 jours de la présente publication. Les oppositions devront être présentées devant le Tribunal de commerce de LAVAL. Le dépôt légal sera effectué au RCS de LAVAL.

Pour avis

DISSOLUTION PAR TRANSMISSION UNIVERSELLE DU PATRIMOINE

ACTUAL ANIMATION IDF- HDF 206
SNC au capital de 120 000,00 €
Siège social 11 rue Emile Brault 53000 LAVAL - 805 237 187 RCS LAVAL

Aux termes de la décision prise le 02/10/2023 par l'associée unique de la société, la société ACTUAL COMPETENCES, SNC au capital de 120 000 €, dont le siège social est 11 rue Emile Brault 53000 LAVAL, immatriculée au RCS de LAVAL sous le n°801 784 653, représentée par son représentant légal, la dissolution a été prononcée par la suite de la réunion de toutes les parts entre ses mains. Les créanciers sociaux disposent d'un droit d'opposition à exercer dans le délai de 30 jours de la présente publication. Les oppositions devront être présentées devant le Tribunal de commerce de LAVAL. Le dépôt légal sera effectué au RCS de LAVAL.

Pour avis

DISSOLUTION PAR TRANSMISSION UNIVERSELLE DU PATRIMOINE

ACTUAL ANIMATION AUVERGNE RHONE ALPES 207
SNC au capital de 120 000,00 €
Siège social 11 rue Emile Brault 53000 LAVAL
805 237 229 RCS LAVAL

Aux termes de la décision prise le 02/10/2023 par l'associée unique de la société, la société ACTUAL COMPETENCES, SNC au capital de 120 000 €, dont le siège social est 11 rue Emile Brault 53000 LAVAL, immatriculée au RCS de LAVAL sous le n°801 784 653, représentée par son représentant légal, la dissolution a été prononcée par la suite de la réunion de toutes les parts entre ses mains. Les créanciers sociaux disposent d'un droit d'opposition à exercer dans le délai de 30 jours de la présente publication. Les oppositions devront être présentées devant le Tribunal de commerce de LAVAL. Le dépôt légal sera effectué au RCS de LAVAL.

Pour avis

DISSOLUTION PAR TRANSMISSION UNIVERSELLE DU PATRIMOINE

ACTUAL ANIMATION AQUITAINE 208
SNC au capital de 120 000,00 €
Siège social 11 rue Emile Brault 53000 LAVAL
805 237 112 RCS LAVAL

Aux termes de la décision prise le 02/10/2023 par l'associée unique de la société, la société ACTUAL COMPETENCES, SNC au capital de 120 000 €, dont le siège social est 11 rue Emile Brault 53000 LAVAL, immatriculée au RCS de LAVAL sous le n°801 784 653, représentée par son représentant légal, la dissolution a été prononcée par la suite de la réunion de toutes les parts entre ses mains. Les créanciers sociaux disposent d'un droit d'opposition à exercer dans le délai de 30 jours de la présente publication. Les oppositions devront être présentées devant le Tribunal de commerce de LAVAL. Le dépôt légal sera effectué au RCS de LAVAL.

Pour avis

DISSOLUTION PAR TRANSMISSION UNIVERSELLE DU PATRIMOINE

ACTUAL ANIMATION OCCITANIE 209
SNC au capital de 120 000,00 €
Siège social 11 rue Emile Brault 53000 LAVAL
805 237 039 RCS LAVAL

Aux termes de la décision prise le 02/10/2023 par l'associée unique de la société, la société ACTUAL

Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022, soit 0,183 € ht le caractère.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

Préfet de MAINE-ET-LOIRE
Direction de l'interministérielle et du développement durable
Installations classées pour la protection de l'environnement
Commune de SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2023 n° 216 du 23 août 2023, une enquête publique est ouverte en mairie de Segré-en-Anjou-Bleu, du lundi 2 octobre 2023 à 9 h 30 au jeudi 2 novembre 2023 à 17 h 30, soit pour une période de 32 jours, sur la demande présentée par Mme la Directrice de la société 2B Recyclage dont le siège social est situé au lieu-dit «Misengrain», Noyant-la-Gravoyère, 49520 Segré-en-Anjou-Bleu pour le site situé au lieu-dit «La Reutière», L'Hôtelierie-de-Flée, 49500 Segré-en-Anjou-Bleu, en vue d'obtenir l'autorisation de rehausser un casier de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante.

Cette demande, constituée conformément aux articles R.181-12 et suivants du Code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse de l'exploitant à cet avis. Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de Segré-en-Anjou-Bleu, siège de l'enquête, et à la mairie déléguée de L'Hôtelierie-de-Flée afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures habituels des mairies (mairie de Segré-en-Anjou-Bleu, 1, rue de la Madeleine, CS 40147, 49500 Segré-en-Anjou-Bleu ; du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, samedi de 9 h 00 à 12 h 30 ; en mairie déléguée de L'Hôtelierie-de-Flée, 1, place Saint-Nicolas, 49500 L'Hôtelierie-de-Flée ; lundi, mercredi, jeudi de 14 h 00 à 17 h 00, vendredi de 14 h 00 à 18 h 00, samedi (1e et 3e samedi du mois) de 9 h 00 à 12 h 00). Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Segré-en-Anjou-Bleu qui les annexera au registre d'enquête ou envoyées en préfecture à l'adresse électronique suivante : pref-enqpub-2B-Recyclage@maine-et-loire.gouv.fr

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en préfecture (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 15 à 16 h 15 et mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr>). M. Philippe Cruppeninck, directeur développement et homologations (agriculture et horticulture) à la retraite, nommé commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif de Nantes en date du 10 août 2023, recevra en personne les observations du public, les :

- En mairie de Segré-en-Anjou-Bleu : - samedi 7 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 30, - jeudi 2 novembre 2023 de 13 h 30 à 17 h 30.
- En mairie déléguée de L'Hôtelierie-de-Flée : - samedi 21 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00.

À compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire, Bureau des procédures environnementales et foncières. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Segré-en-Anjou-Bleu, à la mairie déléguée de L'Hôtelierie-de-Flée, à la préfecture de Maine-et-Loire, bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site internet de la préfecture de Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/>). La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de Maine-et-Loire.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Mme Gwénaélie Croizier, directrice de la société 2B-Recyclage, 02 41 61 62 32, gcroizier@2b-recyclage.fr. Le présent avis, le dossier, et les observations du public formulées pendant l'enquête sur l'adresse électronique ci-dessus seront publiés sur le site Internet de la préfecture.

Notre territoire
UN SERVICE 100% GRATUIT
[NOTRE-TERRITOIRE.COM](http://www.notre-territoire.com)
SOYEZ LE 1^{ER} INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE!

Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.

Communauté de communes des VALLÉES DU HAUT-ANJOU
Carte communale de Chenillé-Champteussé
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2023-20A du 13 septembre 2023, M. le Président, Étienne Glénot, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration de la carte communale de Chenillé-Champteussé et à l'abrogation de la carte communale de Champteussé-sur-Baconne. Cette procédure consiste notamment en l'élaboration d'un document d'urbanisme réfléchi à l'échelle de la commune nouvelle.

L'enquête se déroulera en mairie de Chenillé-Champteussé et au siège de la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou du mardi 3 octobre 2023 à 9 h 00 au mardi 7 novembre 2023 à 17 h 00, soit pendant une durée de 35 jours.

M. Antoine Bidet, avocat à la retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nantes. Un dossier d'enquête publique accompagné d'un registre d'enquête sera mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Chenillé-Champteussé à Champteussé-sur-Baconne, de la mairie déléguée de Chenillé-Changé et du siège de la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou au Lion-d'Angers.

Le dossier soumis à l'enquête publique, comprend notamment : l'ensemble des pièces administratives ; le rapport de présentation (diagnostic dont l'état initial de l'environnement, évaluation environnementale) ; le projet politique ; le règlement graphique ; les annexes ; et les avis des personnes publiques associées et consultées. Le dossier sera consultable, durant l'enquête, sur les sites internet de la communauté de communes et de la commune aux adresses suivantes : <https://www.chenille-champteusse.fr/urbanisme/> ; <https://www.valleesduhautanjou.fr/urbanisme-evolution/carte-communalechenille-champteusse/>

Un poste informatique dédié à la consultation du dossier sera mis à disposition du public au siège de la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou et à la mairie de Chenillé-Champteussé (Champteussé-sur-Baconne) aux jours et heures habituels d'ouverture. Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à M. le Commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête : - par courrier postal adressé au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, M. le Commissaire enquêteur, enquête publique relative à l'élaboration de la carte communale de Chenillé-Champteussé, place Charles-de-Gaulle, 49220 Le Lion-d'Angers (cachet de La Poste faisant foi) ; - par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-cc-cc@valleesduhautanjou.fr ; - en les signant sur les registres ouverts à cet effet ; - en rencontrant le commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra à la mairie de Chenillé-Champteussé, 5, rue de la Cure à Champteussé-sur-Baconne (accessible aux PMR) ; - samedi 7 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00, - mardi 7 novembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00.

- en rencontrant le commissaire enquêteur lors de la permanence qu'il tiendra à la mairie déléguée de Chenillé-Changé, 6, rue Trompe-Souris à Chenillé-Changé (non-accessible aux PMR) ; - jeudi 12 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et par voie électronique seront annexées au registre d'enquête de la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, ainsi qu'une copie des observations déposées sur le registre de la commune de Chenillé-Champteussé. Par ailleurs, l'ensemble sera consultable sur les sites internet de la communauté de communes et de la commune aux adresses suivantes : <https://www.chenille-champteusse.fr/urbanisme/> ; <https://www.valleesduhautanjou.fr/urbanisme-evolution/carte-communalechenille-champteusse/>

Dans les trente jours à compter de la date d'expiration de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au président de la communauté de communes le dossier d'enquête avec son rapport et ses avis motivés. Le public pourra les consulter pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ; il pourra également en prendre connaissance durant la même période sur les sites internet de la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou et de la commune : <https://www.chenillechampteusse.fr/urbanisme/> ; <https://www.valleesduhautanjou.fr/urbanisme-evolution/carte-communalechenille-champteusse/>

Le projet de carte communale de Chenillé-Champteussé et d'abrogation de la carte communale de Champteussé-sur-Baconne sera soumis à l'approbation du conseil communautaire de la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou avant approbation par le préfet.

Découvrez les nouveautés des **Editions OUEST-FRANCE**
Beaux-livres • Maison décoration • Tourisme • Histoire Cuisine • Loisirs créatifs • Pratique • Nature • Jeunesse
www.editionsouestfrance.fr

Préfet de MAINE ET LOIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de centrale photovoltaïque au sol à Rives-du-Loir-en-Anjou

En application de l'arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2023 n° 232 du 5 septembre 2023, il est procédé à une enquête publique sur la demande de permis de construire n° 4937722A0017, en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à Rives-du-Loir-en-Anjou (commune déléguée de Soucelles) au bénéfice de la SAS CS des Grands Champs. Ce projet d'une surface clôturée d'environ 3,88 ha est situé sur le site d'une ancienne carrière de sables et de graviers. L'installation prévoit notamment l'implantation de 7 952 modules et d'un poste électrique de transformation. Toute information concernant la centrale photovoltaïque peut être demandée auprès de la société SAS CS des Grands Champs, Groupe Valeco, 4, rue du Progrès, 44000 Nantes, ou à l'adresse mail justinesanet@groupevaleco.com

L'autorisation de permis de construire de la centrale photovoltaïque sera prise ou non par le Préfet de Maine-et-Loire. M. Jean-Yves Hervé, est désigné commissaire enquêteur. L'enquête s'ouvre en mairie de Rives-du-Loir-en-Anjou (siège de l'enquête) ainsi qu'en mairie déléguée de Soucelles, du lundi 2 octobre 2023 au mardi 31 octobre 2023 jusqu'à 17 h 30, soit pendant une durée de 30 jours consécutifs. Pendant l'enquête, le dossier peut être consulté :

- 1° sur support "papier" en mairies : - à la mairie de Rives-du-Loir-en-Anjou (6, place de la mairie, Villevêque, 49140 Rives-du-Loir-en-Anjou) ; lundi et mardi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30, mercredi de 9 h 00 à 12 h 30, jeudi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 30, vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 00 ;
- mairie déléguée de Soucelles (place de la mairie, Soucelles, 49140 Rives-du-Loir-en-Anjou) ; lundi de 14 h 30 à 17 h 30, mardi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30, mercredi de 9 h 00 à 12 h 30, jeudi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 30, vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 00 ;

2° par voie dématérialisée : consultation et téléchargement à partir du site : www.maine-et-loire.gouv.fr (rubriques Publications>Enquêtes-publiques>Autres) 3° par consultation à partir d'un poste informatique mis gratuitement à disposition du public à la préfecture de Maine-et-Loire (bureau des procédures environnementales et foncières, place Michel-Debré à Angers, du lundi au vendredi de 9 h 15 à 11 h 30 et de 14 h 15 à 16 h 15). Pendant l'enquête, le public, quel que soit son lieu de résidence, peut présenter ses observations et propositions ; - en les signant sur les registres d'enquête disponibles à la mairie de Rives-du-Loir-en-Anjou et à la mairie déléguée de Soucelles, - en les adressant par voie postale avant la fin de l'enquête, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Rives-du-Loir-en-Anjou (le cachet de la poste faisant foi), - en les transmettant par email à : pref-enqpub-photovoltaïque-valeco@maine-et-loire.gouv.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales lors des permanences suivantes : Mairie de Rives-du-Loir-en-Anjou à Villevêque : lundi 2 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 30. Mairie déléguée de Soucelles : mercredi 11 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 30. Mairie déléguée de Soucelles : vendredi 20 octobre 2023 de 14 h 30 à 17 h 00. Mairie déléguée de Soucelles : mardi 31 octobre 2023 de 14 h 30 à 17 h 30. A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour remettre son rapport et ses conclusions motivées au préfet de Maine-et-Loire. Le présent avis est également inséré sur le site internet susvisé.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en mairies et en préfecture de Maine-et-Loire (bureau des procédures environnementales et foncières), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Dans les mêmes délais, ces documents pourront être également consultés sur le site internet : www.maine-et-loire.gouv.fr (rubriques Publications>Enquêtes-publiques>Autres). Le présent avis est également inséré sur le site internet susvisé.

Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.

Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Il engage dans ces opérations sa responsabilité.

Le commissaire-priseur jo e donc un rôle de conseiller lors de partage après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.

1 journal 4 cahiers

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Reclassement et aliénation de chemins ruraux sur la commune de Lys-Haut-Layon

Par arrêté n° 2023-07 du 21 août 2023, le maire de la commune de Lys-Haut-Layon a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement et à l'aliénation entière ou partiel des chemins ruraux suivants : Commune déléguée, chemin ou partie de chemin à déclasser et aliéner : - Les Cerqueux-sous-Passavant, Le Gâs Guillon, - Les Cerqueux-sous-Passavant, chemin rural du Vivier au Bas Coudray, - Les Cerqueux-sous-Passavant, chemin de l'Ormeau au Plessis-Rondeau, - Les Cerqueux-sous-Passavant, chemin du Champ de la Couarde, - La Fosse-de-Tigné, parcelle 142 A 1374, Chemin Les Plantes, - La Fosse-de-Tigné, impasse des Jardins, - Nueil-sur-Layon, chemin de la Roche à la Cottière, - Nueil-sur-Layon, La Thibaudeau (chemin rural n° 55), - Nueil-sur-Layon, Galeme, - Nueil-sur-Layon, chemin de la Croix à Vallé Rochereau, - Saint-Hilaire-du-Bois, chemin de la Pierre Blanche, - Tigné, chemin n° 11 «chemin vert» Bas Marmandes, - Tigné, chemin de la Roche Coutant, - Tigné, délaissé de voirie rue des Marelles, - Trémont, chemin de la Moncellière, - Le Voide, chemin de la Jourie à la Potinière et chemin du carrefour Bouhier au carrefour des Bouillons, - Le Voide, chemin du Bois Minier, M. Jean-Yves Rivereau est nommé en tant que commissaire enquêteur pour cette enquête publique.

L'enquête se déroulera en Mairie de Lys-Haut-Layon (10, place Charles-de-Gaulle, Vihiers, 49310 Lys-Haut-Layon) du 2 au 16 octobre 2023. Le dossier et le registre d'enquête publique seront consultables pendant la durée de l'enquête : - en mairie de Lys-Haut-Layon du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 00, 19 h 00 le mardi et 16 h 00 le vendredi. De plus, le dossier sera consultable sur le site internet de la mairie www.lyshautlayon.fr. Les observations pourront être adressées au commissaire enquêteur : - par oral lors de ses permanences du 2 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 et 16 octobre de 9 h 00 à 12 h 00 à la mairie de Lys-Haut-Layon ; - par e-mail à l'adresse urbanisme@lyshautlayon.fr ; A l'issue du délai de 15 jours précités, le commissaire enquêteur clôturera le registre d'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie, pendant une durée de 1 an à partir de la date de clôture de l'enquête publique.

Le dossier et le registre d'enquête publique seront consultables pendant la durée de l'enquête : - en mairie de Lys-Haut-Layon du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 00, 19 h 00 le mardi et 16 h 00 le vendredi. De plus, le dossier sera consultable sur le site internet de la mairie www.lyshautlayon.fr. Les observations pourront être adressées au commissaire enquêteur : - par oral lors de ses permanences du 2 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 et 16 octobre de 9 h 00 à 12 h 00 à la mairie de Lys-Haut-Layon ; - par e-mail à l'adresse urbanisme@lyshautlayon.fr ; A l'issue du délai de 15 jours précités, le commissaire enquêteur clôturera le registre d'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie, pendant une durée de 1 an à partir de la date de clôture de l'enquête publique.

MARCHÉS PUBLICS : AUTANT DE PLATEFORMES QUE D'ACHETEURS !!
LACENTRALEDESMARCHÉS.COM
Votre prochain marché est là

1 SEUL SITE POUR COLLECTER LES ANNONCES ET LES CAHIERS DES CHARGES

1 journal 4 cahiers

Vie des sociétés

Adecia experts-comptables

SCSI DU PORT
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 150 euros
Siège social et siège de liquidation : 32, quai des Carmes 49100 ANGERS 810 084 756 RCS Angers

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION
L'assemblée générale réunie le 30 juin 2023 au 32, quai des Carmes, 49100 Angers, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Gilles Poinier, demeurant 32, quai des Carmes, 49100 Angers, de son mandat de liquidateur, donné à son dernier quitta de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Angers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Le Liquidateur.

Me Jérôme BELLEVRE
Notaire associé de la SELASU "Accès Notaires - Office Notarial du Pays des Mauges - Centre Ouest" 8, rue Pasteur, Montrevaux 49110 MONTREVAUX-TSUR-ÈVRE

AVIS DE CONSTITUTION
Suivant acte reçu par Me Jérôme Bellevre, notaire à Montrevaux-sur-Èvre (49110), le 8 septembre 2023, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes : Type : société civile immobilière. Dénomination : "SCI Joli&Co". Siège social : Montrevaux-sur-Èvre (49110), 11 Bis, rue d'Anjou, Chaudron-en-Mauges. Objet : l'acquisition sous quelque forme que ce soit, la construction, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la gestion, sous quelque forme que ce soit, de tous immeubles. L'obtention de tous prêts et ouverture de crédit. La prise de participation dans toute société immobilière. Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société. La société peut constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux, se porter caution hypothécaire pour ses associés. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 500 euros. Apport en numéraire : 500 euros. Gérants : M. Mathias Jolivet et Mme Marlène Combreau, demeurant ensemble à Montrevaux-sur-Èvre (49110), 11 Bis, rue d'Anjou, Chaudron-en-Mauges. La société sera immatriculée au RCS d'Angers.

AVIS DE CONSTITUTION
Suivant acte reçu par Me Jérôme Bellevre, notaire à Montrevaux-sur-Èvre (49110), le 8 septembre 2023, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes : Type : société civile immobilière. Dénomination : "SCI Joli&Co". Siège social : Montrevaux-sur-Èvre (49110), 11 Bis, rue d'Anjou, Chaudron-en-Mauges. Objet : l'acquisition sous quelque forme que ce soit, la construction, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la gestion, sous quelque forme que ce soit, de tous immeubles. L'obtention de tous prêts et ouverture de crédit. La prise de participation dans toute société immobilière. Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société. La société peut constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux, se porter caution hypothécaire pour ses associés. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 500 euros. Apport en numéraire : 500 euros. Gérants : M. Mathias Jolivet et Mme Marlène Combreau, demeurant ensemble à Montrevaux-sur-Èvre (49110), 11 Bis, rue d'Anjou, Chaudron-en-Mauges. La société sera immatriculée au RCS d'Angers.

RECTIFICATIF
à l'insertion parue dans Ouest France du 24 août 2023
Concernant la société Wood Stuck Music société en liquidation, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, siège social : 105, boulevard Saint-Michel, 49100 Angers, siège de liquidation : 39, rue des Cordelles, 49124 Saint-Barthélemy-d'Anjou 788 756 255 RCS Angers, il y a lieu de dire que l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 2 juin 2023 et non pas au 30 juillet 2023.

A2LB
Société civile
Au capital de 1 600 euros
Siège social : 1, rue de Frémur 49000 ANGERS 840 816 391 RCS Angers

ATELIER RICHEL
Société par actions simplifiée
Au capital de 19 818,37 euros (Anciennement : société unipersonnelle à responsabilité limitée)
Siège social : 82, chemin de la Croix-Blanche 49100 ANGERS RCS Angers 072 201 684

MODIFICATIONS
L'associé unique a décidé le 1er septembre 2023, à compter du même jour : - de transformer la société en société par actions simplifiée, sans création d'une nouvelle personne morale, - de constater, en conséquence, la fin du mandat du gérant de M. François Banton et de le nommer aux fonctions de président de la société. Cette transformation entraîne la modification des mentions suivantes : Ancienne mention Forme sociale : société à responsabilité limitée. Gérant : M. François Banton, demeurant 14, route des Gentilleries, 49330 Brissartre, commune déléguée Les Hauts-d'Anjou. Nouvelle mention Forme sociale : société par actions simplifiée. Président : M. François Banton, demeurant 14, route des Gentilleries, 49330 Brissartre, commune déléguée Les Hauts-d'Anjou. Le dépôt légal sera fait au greffe du tribunal de commerce d'Angers.

VP ÉNERGIES SOLUTIONS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 6 Bis, place des Halles Chemillé 49120 CHEMILLÉ-EN-ANJOU 949 640 635 RCS Angers

AVIS RECTIFICATIF
Dans l'avis publié le 8 septembre 2023, en lieu et place de "Aux termes (...), les associés ont décidé de transférer le siège social du 19 Bis, rue Nationale, Chemillé-Melay 49120 Chemillé-en-Anjou, au 6 Bis, place des Halles, Chemillé-Melay 49120 Chemillé-en-Anjou (...)", il fallait lire : "les associés ont décidé de transférer le siège social du 19 Bis, rue Nationale, Chemillé-Melay 49120 Chemillé-en-Anjou, au 6 Bis, place des Halles, Chemillé, 49120 Chemillé-en-Anjou (...)"

Abonnez-vous au Pack famille
35€/mois au lieu de 44€
abo.ouest-france.fr ou 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé)

Abonnez-vous au Pack famille
(journal + contenus numériques)
abo.ouest-france.fr ou 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé)

LA GRANDE OUCHE
Société par actions simplifiée
Au capital de 3 000 euros
Siège social : lieu-dit Baudon 49460 CANTENAY-ÉPINARD RCS Angers

AVIS DE CONSTITUTION
Avis est donné de la constitution par voie de signatures électroniques du 4 septembre 2023, contresignée par avocat le 7 septembre 2023, pour une durée de 99 ans d'une société par actions simplifiée qui sera immatriculée au RCS Angers dénommée «La Grande Ouche», au capital de 3 000 euros composé d'apports en numéraire, et dont le siège social est fixé lieu-dit Baudon, 49460 Cantenay-Epinard.

Objet social : l'exploitation par tout moyen de tout système de production d'énergie et notamment de panneaux photovoltaïques ; la production et la commercialisation d'énergie notamment par panneaux photovoltaïques ; l'achat, la vente, l'échange, la location, l'exploitation sous quelque forme que ce soit de tous immeubles bâtis ou non bâtis, immeubles à construire, parts ou actions de sociétés immobilières ou sociétés dont l'actif comprend un immeuble ou un fonds de commerce, programmes immobiliers, droits immobiliers, fonds de commerce ; la construction, la réparation, l'entretien, la restauration, la rénovation, la décoration et l'aménagement de tous immeubles et plus largement toute opération de maîtrise d'ouvrage et de construction vente ; l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers, mobiliers, industriels et commerciaux. Président : M. Sylvain Prouteau, demeurant 6, rue du Docteur-Langeron, 49300 Cholet.

AVIS DE CONSTITUTION
Avis est donné de la constitution par voie de signatures électroniques du 4 septembre 2023, contresignée par avocat le 7 septembre 2023, pour une durée de 99 ans d'une société par actions simplifiée qui sera immatriculée au RCS Angers dénommée «La Grande Ouche», au capital de 3 000 euros composé d'apports en numéraire, et dont le siège social est fixé lieu-dit Baudon, 49460 Cantenay-Epinard.

Objet social : l'exploitation par tout moyen de tout système de production d'énergie et notamment de panneaux photovoltaïques ; la production et la commercialisation d'énergie notamment par panneaux photovoltaïques ; l'achat, la vente, l'échange, la location, l'exploitation sous quelque forme que ce soit de tous immeubles bâtis ou non bâtis, immeubles à construire, parts ou actions de sociétés immobilières ou sociétés dont l'actif comprend un immeuble ou un fonds de commerce, programmes immobiliers, droits immobiliers, fonds de commerce ; la construction, la réparation, l'entretien, la restauration, la rénovation, la décoration et l'aménagement de tous immeubles et plus largement toute opération de maîtrise d'ouvrage et de construction vente ; l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers, mobiliers, industriels et commerciaux. Président : M. Sylvain Prouteau, demeurant 6, rue du Docteur-Langeron, 49300 Cholet.

AVIS DE CONSTITUTION
Avis est donné de la constitution par voie de signatures électroniques du 4 septembre 2023, contresignée par avocat le 7 septembre 2023, pour une durée de 99 ans d'une société par actions simplifiée qui sera immatriculée au RCS Angers dénommée «La Grande Ouche», au capital de 3 000 euros composé d'apports en numéraire, et dont le siège social est fixé lieu-dit Baudon, 49460 Cantenay-Epinard.

Objet social : l'exploitation par tout moyen de tout système de production d'énergie et notamment de panneaux photovoltaïques ; la production et la commercialisation d'énergie notamment par panneaux photovoltaïques ; l'achat, la vente, l'échange, la location, l'exploitation sous quelque forme que ce soit de tous immeubles bâtis ou non bâtis, immeubles à construire, parts ou actions de sociétés immobilières ou sociétés dont l'actif comprend un immeuble ou un fonds de commerce, programmes immobiliers, droits immobiliers, fonds de commerce ; la construction, la réparation, l'entretien, la restauration, la rénovation, la décoration et l'aménagement de tous immeubles et plus largement toute opération de maîtrise d'ouvrage et de construction vente ; l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers, mobiliers, industriels et commerciaux. Président : M. Sylvain Prouteau, demeurant 6, rue du Docteur-Langeron, 49300 Cholet.

EQU'HYPNOSE
SAS au capital de 1 000 euros
8, rue de la Motte 49260 LE COUDRAY-MACOUARD RCS Angers 913 653 655

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL
Par décisions extraordinaires du 31 août 2023, la présidente associée unique de la SAS Equ'Hypnose a décidé de transférer le siège social du 8, rue de la Motte au Coudray-Macouard (49260) au lieu-dit Le Bois de la Bricauderie à Savennières (49170) à effet immédiat.

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL
Par décisions extraordinaires du 31 août 2023, la présidente associée unique de la SAS Equ'Hypnose a décidé de transférer le siège social du 8, rue de la Motte au Coudray-Macouard (49260) au lieu-dit Le Bois de la Bricauderie à Savennières (49170) à effet immédiat.

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL
Par décisions extraordinaires du 31 août 2023, la présidente associée unique de la SAS Equ'Hypnose a décidé de transférer le siège social du 8, rue de la Motte au Coudray-Macouard (49260) au lieu-dit Le Bois de la Bricauderie à Savennières (49170) à effet immédiat.

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL
Par décisions extraordinaires du 31 août 2023, la présidente associée unique de la SAS Equ'Hypnose a décidé de transférer le siège social du 8, rue de la Motte au Coudray-Macouard (49260) au lieu-dit Le Bois de la Bricauderie à Savennières (49170) à effet immédiat.

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL
Par décisions extraordinaires du 31 août 2023, la présidente associée unique de la SAS Equ'Hypnose a décidé de transférer le siège social du 8, rue de la Motte au Coudray-Macouard (49260) au lieu-dit Le Bois de la Bricauderie à Savennières (49170) à effet immédiat.

Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr
Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022, soit 0,183 € ht le caractère.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actuellegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Commune de Martigné-sur-Mayenne

Fourniture de repas en liaison froide au restaurant scolaire

PROCÉDURE ADAPTÉE

- 1. Identification de l'organisme qui passe le marché :**
Le maître d'ouvrage : commune de Martigné/Mayenne, mairie, 5, place de l'Église, 53470 Martigné.
- 2. Personne représentant le pouvoir adjudicateur :** M. Guillaume Carre, maire de Martigné-sur-Mayenne.
- 3. Objet :** fourniture de repas en liaison froide au restaurant scolaire.
- 4. Procédure de passation :** procédure adaptée.
- 5. Date de remise des offres :** jeudi 26 octobre à 12 h 00.
- 6. Retrait et dépôt des dossiers :**
Le dossier sera téléchargeable sur le site : <https://buyer.safetender.com/>
- 8. Date de la prestation :** janvier 2024.
- 9. Critères d'attribution :**
- valeur technique : 60 %
- prix : 40 %.
- 10. Renseignements d'ordre administratif et/ou technique :** mairie de Martigné-sur-Mayenne, 5, place de l'Église, 53470 Martigné-sur-Mayenne, mairie@martigne.com
- 11. Date d'envoi à la publication :** 3 octobre 2023.

Avis administratifs

Préfet de MAINE-ET-LOIRE
Secrétaire général
Direction de l'interministérielle et du développement durable
Installations classées pour la protection de l'environnement
Commune de SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2023 n° 216 du 23 août 2023, une enquête publique est ouverte en mairie de Segré-en-Anjou-Bleu, du lundi 2 octobre 2023 à 8 h 30 au jeudi 2 novembre 2023 à 17 h 30, soit pour une période de 32 jours, sur la demande présentée par Mme la Directrice de la société 2B Recyclage dont le siège social est situé au lieu-dit « Misengrain », Noyant-la-Gravoyère, 49520 Segré-en-Anjou-Bleu pour le site situé au lieu-dit « La Reutière », L'Hôtelier-de-Flée, 49500 Segré-en-Anjou-Bleu, en vue d'obtenir l'autorisation de rehausser un casier de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante.
Cette demande, constituée conformément aux articles R.181-12 et suivants du Code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse de l'exploitant à cet avis.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de Segré-en-Anjou-Bleu, siège de l'enquête, et à la mairie déléguée de L'Hôtelier-de-Flée afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures habituels des mairies (mairie de Segré-en-Anjou-Bleu, 1, rue de la Madeleine, CS 40147, 49500 Segré-en-Anjou-Bleu ; du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, samedi de 9 h 00 à 12 h 30 ; en mairie déléguée de L'Hôtelier-de-Flée, 1, place Saint-Nicolas, 49500 L'Hôtelier-de-Flée ; lundi, mercredi, jeudi de 14 h 00 à 17 h 00, vendredi de 14 h 00 à 18 h 00, samedi (1^{er} et 3^e samedi du mois) de 9 h 00 à 12 h 00). Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Segré-en-Anjou-Bleu qui les annexera au registre d'enquête ou en-

voyées en préfecture à l'adresse électronique suivante : pref-enpub-2B-Recyclage@maine-et-loire.gouv.fr

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en préfecture (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 15 à 16 h 15 et mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr>).
M. Philippe Cruppeninck, directeur développement et homologations (agriculture et horticulture) à la retraite, nommé commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif de Nantes en date du 10 août 2023, recevra en personne les observations du public, les :
En mairie de Segré-en-Anjou-Bleu :
- samedi 7 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 30,
- jeudi 2 novembre 2023 de 13 h 30 à 17 h 30.
En mairie déléguée de L'Hôtelier-de-Flée :
- samedi 21 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00.

À compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire, Bureau des procédures environnementales et foncières. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Segré-en-Anjou-Bleu, à la mairie déléguée de L'Hôtelier-de-Flée, à la préfecture de Maine-et-Loire, bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site internet de la préfecture de Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/>).
Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Mme Gwénaëlle Croizer, directrice de la société 2B Recyclage, 02 41 61 62 32, gcroizer@2b-recyclage.fr
Le présent avis, le dossier, et les observations du public formulées pendant l'enquête sur l'adresse électronique ci-dessus seront publiés sur le site internet de la préfecture.

A NOS ANNONCEURS

Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir répondre, même par la négative, aux lettres qui leur parviennent de nos lecteurs, surtout si celles-ci comportent un timbre pour la réponse

Le journal peut intégrer, de façon totale ou partielle, sur la zone d'édition, le(s) supplément(s) suivant(s) : Flyer Inspiration Maison Mayenne.

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 30 août 2023, Mme la Présidente de la communauté de communes du Mont des Avaloirs (CCMA) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLU) valant Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la CCMA.

Ce projet a pour objectif de définir et d'organiser le développement du territoire et le cadre de vie future des habitants de l'ensemble des 26 communes du territoire à l'horizon 2032.

Le PLU, document d'urbanisme intercommunal unique couvrant l'ensemble du territoire est appelé à se substituer à 3 PLU, 4 POS communaux et à 13 cartes communales. Ainsi, l'enquête porte également sur l'abrogation de ces cartes communales. Afin de conduire l'enquête publique, le président du tribunal administratif de Nantes a, par décision n° E23000096/23 en date du 12 juin 2023, désigné une commission d'enquête constituée comme suit :

- M. Joël Métras, en qualité de président de la commission d'enquête,
- M. Daniel Busson et M. Marcel Thomas en qualité de membres titulaires.

En cas d'empêchement de M. Joël Métras, la présidence de la commission sera assurée par M. Daniel Busson.

L'enquête publique se déroule du jeudi 5 octobre 2023 à 9 h 00 au lundi 6 novembre 2023 à 17 h 30 inclus soit 33 jours consécutifs.

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique complet est disponible et consultable sur un poste informatique mis à disposition du public :

- au pôle intercommunal, siège de l'enquête, 1, rue de la Corniche de Pail, 53140 Pré-en-Pail Saint-Samson,
- dans les mairies des 26 communes du territoire de la CCMA, afin que le public puisse le consulter sur place aux jours et heures habituels d'ouverture.

Un dossier papier est disponible au siège de la CCMA à Pré-en-Pail Saint-Samson. Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4859>

Le public peut prendre connaissance des pièces du dossier soumis à enquête publique et consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles et tenus à sa disposition, au Pôle intercommunal de la CCMA, siège de l'enquête, ainsi que dans chacune des mairies.

Le public peut également déposer ses observations et propositions :

- par courrier postal adressé à M. le Président de la commission d'enquête, Pôle intercommunal de la CCMA, dont l'adresse est mentionnée ci-dessus,
- sur le registre numérique accessible sur le site dédié au PLU à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4859>
- par courrier électronique à l'adresse mail suivante : enquete-publique-4859@registre-dematerialise.fr

Il est précisé qu'afin de ne pas créer d'incident informatique, le poids des courriels ne pourra excéder 10 méga octets (ou autre taille en fonction de la capacité de votre boîte), si les courriels dépassent ce poids, il est possible de les transmettre en plusieurs parties numérotées et bien identifiées afin de pouvoir effectuer leur rattachement avec les courriels électroniques précédents.

Les observations déposées par voie électronique, sur les registres papier et par courriers papier sont mises en ligne et consultables de tous sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4859>

Au moins un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public dans chaque commune de la CCMA et au siège de la CCMA comme indiqué ci-dessous :

Communes, lieu de mise à disposition, permanence de la commission d'enquête : Pré-en-Pail Saint-Samson (siège de la CCMA), 1, rue de la Corniche-de-Pail, jeudi 5 octobre 9 h 00-12 h 00.

Lignéres Orgères, 19, rue de Caen, jeudi 5 octobre 14 h 00-17 h 00.
Pré-en-Pail Saint-Samson (mairie), 2, place de la République, vendredi 6 octobre, 9 h 00-12 h 00.

Boulay-les-Ifs, Le Bourg, vendredi 6 octobre, 14 h 00-16 h 00.
Saint-Pierre-des-Nids, 21, rue du Docteur Poirrier, lundi 9 octobre, 9 h 00-12 h 00.

Champfrémont, Le Bourg, lundi 9 octobre, 14 h 00-17 h 00.
Gesvres, 14, rue des Alpes Mancelles, mardi 10 octobre, 10 h 00-12 h 00.

Ravigny, 106, route de Champfrémont, mardi 10 octobre, 14 h 00-16 h 00.
Loupfougères, 11, rue de Normandie, mercredi 11 octobre, 10 h 00-12 h 00.

Saint-Aubin-du-Désert, 4, rue des Blés d'Or, jeudi 12 octobre, 10 h 00-12 h 00.
Saint-Mars-du-Désert, 5, sentier du Neflier, jeudi 12 octobre, 14 h 00-16 h 00.

Averton, 16, rue de Villaines, jeudi 19 octobre, 9 h 00-12 h 00.
Courrétil, 4, rue de la Mairie, jeudi 19 octobre, 14 h 00-17 h 00.

5, rue de la Grotte, vendredi 20 octobre, 10 h 00-12 h 00.
Saint-Germain-de-Coulamer, 16, rue de la Forge, vendredi 20 octobre, 10 h 00-12 h 00.

Villaines-la-Juhel, 10, rue de Gervaiseau, vendredi 20 octobre, 14 h 00-17 h 00.
Javron-les-Chapelles, place de la Mairie, mardi 24 octobre, 9 h 00-12 h 00.

Saint-Cyr-en-Pail, 16, place de l'Église, mardi 24 octobre, 14 h 00-16 h 00.
Saint-Aignan-de-Couptrain, 3, place de l'Église, jeudi 26 octobre, 10 h 00-12 h 00.

Couptrain, 89, rue de la Chevalerie, jeudi 26 octobre, 14 h 00-16 h 00.
La Pallu, 4, rue de la Croix-Couppard, lundi 30 octobre, 10 h 00-12 h 00.

Saint-Calais-du-Désert, 16, rue de la Mairie, lundi 30 octobre, 14 h 00-16 h 00.
Neuilly-le-Vendin, 79, rue de Normandie, jeudi 2 novembre, 10 h 00-12 h 00.

Crennes sur Fraubé, Le Bourg, jeudi 2 novembre, 15 h 00-17 h 00.
Madré, 2, rue du Balai, vendredi 3 novembre, 10 h 00-12 h 00.

Chevaigné-du-Maine, 17, rue des Cèdres, vendredi 3 novembre, 14 h 00-16 h 00.
Villepail, 1, rue de l'Église, lundi 6 novembre, 14 h 00-16 h 00.

Pré-en-Pail Saint-Samson (siège de la CCMA), 1, rue de la Corniche-de-Pail, lundi 6 novembre, 14 h 30-17 h 30.

Le projet de PLU intercommunal comprend une évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale et des différentes collectivités territoriales.

Ces documents figurent au dossier.

Les informations relatives au dossier d'enquête publique peuvent être demandées auprès du Pôle intercommunal de la CCMA, en appelant le numéro 02 43 30 11 11, par courrier postal adressé au Pôle intercommunal ou par mail à l'adresse : accueil@cc-montdesavaloirs.fr

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront transmis à la présidente de la CCMA dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenus à disposition du public pendant une durée d'un an à compter de cette même date, à la CCMA, dans les mairies de la communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la communauté de communes : <https://www.cc-montdesavaloirs.fr/>

Le Plan local d'urbanisme intercommunal, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier des observations du public, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, sera soumis à l'approbation du conseil communautaire.

Vie pratique

Les promesses de l'expropriant ne diminuent pas l'indemnisation qu'il doit

La Cour de cassation a donné raison à un agriculteur dont l'accès à certaines parcelles se trouvait supprimé par la confiscation d'une partie de son domaine pour la création d'une route à quatre voies.

Certes, plaidait le représentant de l'État, expropriant, certaines parcelles ou reliquats de parcelles se trouvent désormais totalement enclavés à cause de la dépossession, mais l'État s'est engagé à rétablir les accès par des aménagements nouveaux et notamment par la construction d'un ouvrage de franchissement de la future route.

Il n'y a donc plus de problème, déduisait ce représentant de l'État, soutenu par le commissaire du gouvernement qui représente l'administration. Et le juge avait suivi ce raisonnement en n'accordant pas d'indemnité.

C'est une erreur, a au contraire rectifié la Cour de cassation, car un tel engagement pour le futur ne répare pas le préjudice causé au propriétaire. Ce préjudice est actuel, certain et constaté, du fait de l'expropriation et devait être indemnisé puisqu'il n'était pas réparé à l'heure où se prononçait le juge. (Cass. Civ 3, 12.10.2022, K 21-21.506).

Vie des sociétés

L'ATELIER DE FLORENT

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 8, rue des Hortensias
53320 MONTJEAN
899 272 926 RCS Laval

AVIS

Aux termes d'une décision en date et à effet du 1^{er} septembre 2023, l'associé unique de la société L'Atelier de Florent a décidé de transférer le siège social du 8, rue des Hortensias, 53320 Montjean, au 20, rue des Mésanges, 53210 Argentré, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis.

LE SALON DE CHLOE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 2, route de Mayenne
53440 GRAZAY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Grazay du 3 octobre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : Le Salon de Chloé.

Siège social : 2, route de Mayenne, 53440 Grazay.
Objet social : l'exploitation de tous fonds de commerce et artisanaux de coiffure mixte, le conseil et la vente de produits notamment cosmétiques, petit matériel, articles de Paris, parfumerie et accessoires divers.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros.
Gérance : Mme Chloé Legeleux, demeurant 17, résidence les Trois Chênes, 53440 Bergeard, assure la gérance.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Laval.

Pour avis.

La Gérance.

N RENOV'

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 1, chemin du Busson
53700 SAINT-GERMAIN-DE-COULAMER

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 3 octobre 2023, il a été constitué la société suivante :

Dénomination : N Renov'.
Forme : société à responsabilité limitée.
Siège social : 1, Chemin du Busson, 53700 Saint-Germain-de-Coulamer.

Objet : tous travaux d'électricité, dépannage, domotique, chauffage électrique, en courant fort et faible, VMU, nouvelles énergies et renouvelables.

Durée : 99 années.
Capital social : 1 500 euros.

Gérance : M. Romain Nugues, demeurant 1, chemin du Busson, 53700 Saint-Germain-de-Coulamer.

Immatriculation : au RCS de Laval.

Pour avis.

dimanche **ouest france**
1 journal
4 cahiers

MARCHÉS PUBLICS :
AUTANT DE PLATEFORMES QUE D'ACHETEURS !!

1 SEUL SITE POUR COLLECTER LES ANNONCES ET LES CAHIERS DES CHARGES






35€ Livraison offerte !*

Réservé à nos abonnés

Que c'est beau, Poséidon semblant surgir des flots !

Mathieu Rivrin, photographe, a voué son âme à Christine, Eleanor, Justine... Ces tempêtes monstres qui avalent notre littoral.



Scannez le QR code et précommandez abo.ouest-france.fr/LTE

Date limite de commande le 11/11/2023

Bulletin de commande

Renvoyez le **coupon ci-dessous sans affranchir** à :
Service clients – Libre réponse 25295 35099 Rennes cedex 9

02 99 32 66 66 (prix d'un appel local)
CODE : S230OLTE – du lundi au vendredi de 8 h à 18 h et le samedi de 8 h à 12h30.

Gagnez du temps : abo.ouest-france.fr/LTE

BULLETIN DE COMMANDE Tempêtes

Je suis abonné(e) à Ouest-France

Je reçois Ouest-France par Portage :
Je commande le livre au prix de **35€** (livraison offerte).
Nombre d'exemplaires : _____ x **35€** = _____ – C230OLTE/1

Je reçois Ouest-France par la Poste :
Je commande le livre au prix de **44,58€** (frais de port inclus).
Nombre d'exemplaires : _____ x **44,58€** = _____ – C230OLTE/2

Je remplis mes coordonnées :

Nom _____ Prénom _____
Pour me retrouver plus facilement.

N° abonné _____ Tél _____

Adresse _____

Code postal _____

Ville _____

Adresse email _____

Je choisis mon mode de paiement

Facile : je suis abonné(e) à Ouest-France et je paie par prélèvement automatique, j'accepte qu'un prélèvement du montant de ma commande soit effectué sur mon compte bancaire.

Je paie par chèque et joins un chèque du montant de ma commande à l'ordre de Ouest-France.

Je poste **SANS AFFRANCHIR** ce bulletin complété et accompagné de mon chèque le cas échéant.

Signature _____

* Livraison offerte pour les abonnés portés uniquement. Offre réservée aux abonnés portés et postés Ouest-France résidant dans les régions Bretagne, Pays de Loire et dans les départements Calvados, Manche, Orne et Deux-Sèvres. Le livre Tempêtes sera livré à l'adresse de l'abonné uniquement. Offre valable jusqu'au 11/11/2023 pour une distribution en boîte aux lettres à partir du 29/11/2023. L'abonné dispose d'un délai de 2 mois pour contacter le service Clients si non réception de son livre. Le renvoi du livre se fera exclusivement à l'adresse de l'abonné et à son attention, dans les 15 jours qui suivent l'enregistrement de la réclamation. Si, au moment de sa réception, le livre s'avérait non-conforme, l'abonné disposera d'un délai de 10 jours ouvrés pour contacter le service Clients qui lui enverra un bon de retour lui permettant de procéder à un échange. Offre valable dans la limite des stocks disponibles. Les données personnelles recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique à des fins de prospection commerciale et de gestion des relations commerciales avec les abonnés. Elles sont conservées 3 ans. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de ces données. Vous pouvez également vous opposer à leur traitement en vous adressant par courrier à : Service Clients – TSA 80001 35071 Rennes Cedex. Pour toute question relative à la protection des données personnelles, vous pouvez contacter par écrit ou par mail (pdp@sipa.ouest-france.fr) notre Délégué à la Protection des Données : Protection des Données Personnelles – SIPA Ouest-France – ZI Rennes Sud-Est 10, rue du Breil – 35051 Rennes Cedex 9 – Société Ouest-France – SA à Directeur et Conseil de Surveillance au capital de 300000 € – 37714654 RCS Rennes.

ouest france

Société « Ouest-France », S.A. à Directeur et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 €.

Siège social : 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.
Tél. 02 99 32 60 00. www.ouest-france.fr
facebook.com/ouestfrance
Twitter : @OuestFrance

Rédaction de Paris : 91, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Princes de la Démocratie Humaniste : M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication : M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef : M. Philippe Boissonnant, Mme Laetitia Greffré, MM. Sébastien Grosmaître, Edouard Reis-Carona.

Membres du Directoire : MM. François-Xavier Lefranc, Président, Fabrice Bazard, Directeur Général, Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Abonnez-vous au Pack famille
(journal + contenus numériques)

35€ / mois au lieu de **44€**

abo.ouest-france.fr ou **02 99 32 66 66** (appel non surtaxé)

Déjà abonné ?
Gérez votre abonnement en appelant un conseiller du lundi au vendredi de 8 h à 18 h (en privilégiant le créneau 12h - 15h)

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale : Additi média, tél. 02 30 88 07 75. www.additimedia.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride, 44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni, avec un taux moyen de fibres recyclées de 88,7%.
Eutrophisation : 0.010 kg/tonne.

Tirage du vendredi 6 octobre 2023 : 539 980

Membres du Conseil de Surveillance : MM. David Guiraud, Président, Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente, Valérie Cottereau, Elsa Da Costa Grangier, Annabel Desgrées du Loû, Laurence Méhaignerie, MM. Philippe Besnard, Denis Boissard, Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou, Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA (Société d'investissements et de participations). SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Princes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de MM. David Guiraud, Bertrand Badré, Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin, Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou, Gabriel Petitpoint, Mmes Christine Blanc Patin, Annabel Desgrées du Loû, Laurence Méhaignerie, Anne-Marie Quéiméner, Dominique Quinio, Marie-Trinité Touffret.

Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : **centraledesmarchés.com**

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022, soit 0,183 € ht le caractère. Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée



Saint-Jean-de-Boiseau, La Fraternité, réhabilitation d'une ancienne habitation/atelier en un logement social

AVIS RECTIFICATIF DU 3 OCTOBRE 2023

Habitat 44 - OPH, M. Stéphane Carassou, directeur général, 3, boulevard Alexandre-Millerand, BP 50432, 44204 Nantes 02. Tél. 02 40 12 71 00. Mèl : correspondre@aws-france.com Web : http://www.habitat44.org

Référence : 2023TRAV20.

Objet : Saint-Jean-de-Boiseau, La Fraternité, réhabilitation d'une ancienne habitation/atelier en un logement social.

Remise des offres : au lieu de : 25 octobre 2023 à 12 h 00 au plus tard, lire : 8 novembre 2023 à 17 h 00 au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur https://agyssoft.marches-publics.info/

Commune des Sorinières

Extension du centre de loisirs et de l'accueil périscolaire de la Tilleuilère, relance des lots : 01, 03, 04, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 17, 18, 19

PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de l'organisme qui passe le marché : mairie des Sorinières, 49, rue Georges-Clemenceau, 44840 Les Sorinières, tél. 02 40 13 00 00. Fax 02 40 05 77 66.

Pouvoir adjudicateur : Mme Christelle Scutto-Calvez, maire de la commune.

Type de marché : marché de travaux.

Objet du marché : extension du centre de loisirs et de l'accueil périscolaire de la Tilleuilère.

Lieu d'exécution : Les Sorinières.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : février mars 2024.

Critères d'attribution : offre la plus économiquement avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

Selon RC : critères, pondération :

- 1 - prix 60 %,
- 2 - valeur technique (qualité des moyens au regard des spécificités du chantier et du volume de travaux) 30 %.
- Sous critères :
 - moyens humains 5 %,
 - moyens matériels 5 %,
 - disposition pour assurer le respect des délais 5 %,
 - qualité des matériaux/fournitures des fiches techniques 15 %.
 - 3 - performances en matière de protection de l'environnement 10 %.
- Sous critères :
 - traitement des nuisances (bruits, poussières, sécurité aux abords du chantier, nettoyage de voirie) 5 %,
 - gestion des déchets et dispositions prises en matière de protection de l'environnement (traitement, évacuation, recyclage, filières) 5 %.

Date limite de réception des offres : 27 octobre 2023 avant 12 h 00 sur www.ville-sorinieres-marches.com

Visite : rendez-vous à prendre Sorinières avec M. Bresson Patrick responsable des services techniques, 59, rue de la Mailliardière, 44840 Les Sorinières au 06 86 37 05 77.

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Retrait du dossier de consultation : le dossier de consultation doit être téléchargé sur la plateforme dématérialisée : www.ville-sorinieres-marches.com

Date d'envoi du présent avis à la publication : 3 octobre 2023.

Commune de Chalonnes-sur-Loire

Travaux d'extension du réfectoire, aménagement de la cuisine et réfection de la couverture du hall de l'école "Le Petit Prince"

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur : **Nom complet de l'acheteur :** commune de Chalonnes-sur-Loire. **Numéro national d'identification :** **Siret :** 21490063100018. **Ville :** Chalonnes-sur-Loire. **Code postal :** 49290.

Groupeement de commande : non.

Section 2 : **Communication :**

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien URL vers le profil d'acheteur :

https://demat.centraledesmarches.com

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.

Nom du contact : Services techniques de la ville de Chalonnes-sur-Loire, M. Philippe Ogier, responsable.

Adresse mail du contact : accueil.secteur2@loirelayonaubance.fr

Numéro de téléphone du contact : 02 41 74 10 84.

Section 3 : **Procédure :**

Type de procédure : procédure adaptée ouverte.

Conditions de participation :

Capacité économique et financière :

- 1. prix : 60,00.
- 2. valeur technique : 40,00.

Technique d'achat : sans objet.

Date et heure limite de réception des pls : 27 octobre 2023 à 12 h 00.

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.

Réduction du nombre de candidat : non.

Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : non.

L'acheteur exige la présentation des variantes : non.

Section 4 : **Identification du marché :**

Intitulé du marché : travaux d'extension du réfectoire, aménagement de la cuisine et réfection de la couverture du hall de l'école "Le Petit Prince" de la commune de Chalonnes-sur-Loire.

Code CPV principal : 45262800-9.

Type de marché : travaux.

Lieu principal d'exécution du marché : Chalonnes-sur-Loire.

Consultation à tranches : non.

La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.

Section 5 : **Lots :**

Marché alloti : oui.

Description du lot : Lot 01 : maçonnerie, démolition, VRD.

Description du lot : Lot 02 : cloisons isothermes.

Description du lot : Lot 03 : charpente métallique, menuiseries extérieures, serrurerie.

Description du lot : Lot 04 : bardage, couverture étanchéité.

Description du lot : Lot 05 : couverture, zinguerie.

Description du lot : Lot 06 : menuiseries intérieures.

Description du lot : Lot 07 : carrelage.

Description du lot : Lot 08 : plâtrerie, isolation, plafonds suspendus.

Description du lot : Lot 09 : peintures.

Description du lot : Lot 10 : modulaire.

Description du lot : Lot 11 : électricité, courant fort, courant faible, chauffage.

Description du lot : Lot 12 : plomberie, ventilation, CVC.

Section 6 : **Informations complémentaires :**

Visite obligatoire : non.

Autres informations complémentaires : la visite est souhaitée.

A NOS ANNONCEURS

Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir répondre, même par la négative, aux lettres qui leur parviennent de nos lecteurs, surtout si celles-ci comportent un timbre pour la réponse

Avis administratifs

<p>Communauté de communes des VALLEES DU HAUT-ANJOU</p> <p>Révision n° 1 du Plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Querré</p> <p>AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE</p>	<p>Préfet de MAINE-ET-LOIRE Secrétariat général Direction de l'interministériéalité et du développement durable Installations classées pour la protection de l'environnement</p> <p>Commune de SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU</p>
--	---

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2023-21A du 13 septembre 2023, M. le Président, Etienne Giénot, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision n° 1 du Plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Querré, commune nouvelle des Hauts-d'Anjou. Cette procédure consiste en la refonte complète du PLU de la commune et a notamment pour objectif de mettre le PLU en conformité avec les engagements de la loi ENE dite «Grenelle 2».

L'enquête se déroulera en mairie déléguée de Querré et au siège de la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou du mercredi 4 octobre 2023 à 14 h 00 au lundi 6 novembre 2023 à 17 h 00, soit pendant une durée de 33 jours.

Mme Isabelle Moral, retraitée de la fonction publique, a été désignée comme commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nantes. Un dossier d'enquête publique accompagné d'un registre d'enquête sera mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie déléguée de Querré et du siège de la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou au Lion-d'Angers.

Le dossier soumis à l'enquête publique, comprend notamment : l'ensemble des pièces administratives ; le rapport de présentation (diagnostic dont l'état initial de l'environnement, évaluation environnementale) ; le projet d'aménagement et de développement durables ; les orientations d'aménagement et de programmation ; le règlement graphique ; le règlement écrit ; les annexes ; et les avis des personnes publiques associées et consultées.

Le dossier sera consultable, durant l'enquête, sur les sites internet de la communauté de communes et de la commune aux adresses suivantes :

https://leshautsdanjou.fr/urbanisme-cadre-de-vie/urbanisme-2/enquete-publique-2/revison-plu-querre/

https://www.valleesduhautanjou.fr/ur-territoire-a-amenager/urbanisme-evolution/plu-querre/

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en préfecture (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 15 à 16 h 15 et mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Maine-et-Loire (http://www.maine-et-loire.gouv.fr). M. Philippe Cruyppennick, directeur développement et homologations (agriculture et horticulture) à la retraite, nommé commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif de Nantes en date du 10 août 2023, recevra en personne les observations du public, les :

- samedi 7 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 30,
- jeudi 2 novembre 2023 de 13 h 30 à 17 h 30.
- En mairie déléguée de L'Hôtellerie-de-Flée :
 - samedi 7 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 30,
 - samedi 21 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00.
- À compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire. Bureau des procédures environnementales et foncières. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Segré-en-Anjou-Bleu, à la mairie déléguée de L'Hôtellerie-de-Flée, à la préfecture de Maine-et-Loire, bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site internet de la préfecture de Maine-et-Loire (http://www.maine-et-loire.gouv.fr/).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de Maine-et-Loire. Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Mme Gwenénille Croizer, directrice de la société 2B Recyclage, 02 41 61 62 32, groizer@2b-recyclage.fr

Le présent avis, le dossier, et les observations du public formulées pendant l'enquête sur l'adresse électronique ci-dessus seront publiés sur le site Internet de la préfecture.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et par voie électronique seront annexées au registre d'enquête de la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, ainsi qu'une copie des observations déposées sur le registre de la commune déléguée de Querré. Par ailleurs, l'ensemble sera consultable sur les sites internet de la communauté de communes et de la commune aux adresses suivantes :

https://leshautsdanjou.fr/urbanisme-cadre-de-vie/urbanisme-2/enquete-publique-2/revison-plu-querre/

https://www.valleesduhautanjou.fr/ur-territoire-a-amenager/urbanisme-evolution/plu-querre/

Dans les trente jours à compter de la date d'expiration de l'enquête, la commissaire enquêteur transmettra au président de la communauté de communes le dossier d'enquête avec son rapport et ses avis motivés. Le public pourra les consulter pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ; il pourra également en prendre connaissance durant la même période sur les sites internet de la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou et de la commune :

https://leshautsdanjou.fr/urbanisme-cadre-de-vie/urbanisme-2/enquete-publique-2/revison-plu-querre/

https://www.valleesduhautanjou.fr/ur-territoire-a-amenager/urbanisme-evolution/plu-querre/

Le projet de révision n° 1 du Plan local d'urbanisme de Querré sera soumis à l'approbation du conseil communautaire de la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou.

Salariés – entreprises

Un diplôme ne justifie pas un meilleur traitement salarial

La possession d'un diplôme de plus que les collègues ne justifie pas, à elle seule, qu'un salarié soit mieux traité que ses compagnons de travail.

Un salarié qui se plaignait d'être moins bien payé qu'un collègue, pour la même tâche, au prétexte que ce collègue était mieux diplômé, a obtenu gain de cause devant la Cour de cassation. L'inégalité de traitement, en principe interdite, ne peut exister que si elle est justifiée par une raison objective, liée à l'exécution du travail elle-même.

Il appartient au patron de le démontrer, et en cas de litige le juge doit contrôler ce point, a ajouté la Cour de cassation. En l'espèce, a-t-elle conclu, l'employeur a eu tort de classer le salarié diplômé dans une catégorie supérieure car les prud'hommes n'ont pas constaté que ce diplômé attestait de connaissances particulières, utiles à ce poste de travail. (Cass. Soc, 14.9.2022, T 21-12.175).

Vie des sociétés

<p>Adecia experts-comptables</p>	<p>Adecia experts-comptables</p>	<p>Adecia experts-comptables</p>
---	---	---

<p>SCI INVEST IMMO</p> <p>Société civile Au capital de 1 000 euros Siège social : 18, Zone Artisanale de Treillebois 49610 SAINT-MELAIN-SUR-AUBANCE 811 293 992 RCS Angers</p>	<p>CALYPSO</p> <p>Société civile immobilière de construction vente en liquidation Au capital de 100 euros Siège social : 2, sqaure de la Penthière 49100 ANGERS Siège de liquidation : 5, passage des Frèches Juigné sur Loire 49610 LES GARENNES SUR LOIRE 840 543 201 RCS Angers</p>
--	---

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes d'une délibération en date du 28 septembre 2023, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social du rue de la Charronnerie, ZA du Bon Puits, Saint-Sylvain-d'Anjou, 49480 Verrières-en-Anjou au 18, Zone Artisanale de Treillebois, 49610 Saint-Melaine-sur-Aubance, à compter du même jour soit du 28 septembre 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'Angers.

Pour avis
La Gérance.



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 29 septembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société civile immobilière.

Dénomination sociale : Racineux Madelein.

Siège social : 3 chemin du Bois Guillou, Juigné-sur-Loire, 49610 Les Garennes sur Loire.

Objet social : l'acquisition, l'administration, la cession éventuelle et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : la société BR Business, société à responsabilité limitée unipersonnelle dont le siège social est situé 9 boulevard du Ronceray 49100 Angers et la société Louvaldir, Société à responsabilité limitée unipersonnelle dont le siège social est situé 46 bis route du Pléissig, Juigné-sur-Loire 49610 Les Garennes sur Loire. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Angers.

La Gérance.

<p>CRISPIN INDUSTRIE</p> <p>Sasu au capital de 241 470 euros Siège social : 13, rue des Métiers Zone industrielle du Claireau 49280 SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET 519 176 549 RCS Angers</p>
--

CHANGEMENT DE DIRIGEANT

Par décisions en date du 2 octobre 2023, l'associée unique a décidé de nommer en qualité de président pour une durée illimitée à compter du 2 octobre 2023, M. François Chiaramonte, demeurant 209, Luidetf La Hunière, Beaupréau, 49600 Beaupréau-en-Mauges, en remplacement de la société CRISPIN Service (54 800 906 RCS Angers), président démissionnaire. Mention sera portée au RCS d'Angers.

SCEA «LUSSON FRUITS»

Société civile
Au capital social de 87 170,36 euros
La Grande Monnerie
Botzen-Mauges
49110 MAUGES-SUR-LOIRE
RCS Angers 400 818 191

DISSOLUTION

Suivant une délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à effet du 30 septembre 2023-24 h pour cause d'arrêt de ses activités et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé au siège social. Sont nommés liquidateurs pour une durée de 3 ans : M. Jean-Marie Lusson et Mme Isabelle Lusson née Pasquier, demeurant à «La Grande Monnerie», Botzen-Mauges, 49110 Mauges-sur-Loire ; ils détiennent les pouvoirs les plus étendus, dans le but de leur permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et liquider la société. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Angers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Les Liquidateurs.

<p>Quest France</p> <p>Société « Quest-France » S.A. à Directeur et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 €.</p> <p>Siège social : 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9. Tél. 02 99 32 60 00. www.ouest-france.fr facebook.com/ouestfrance Twitter : @OuestFrance</p> <p>Rédaction de Paris : 91, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.</p> <p>Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées. Fondateur : M. François Desgrées du Loû. Fondateur de l'Association pour le Soutien des Princes de la Démocratie Humaniste : M. François Régis Hutin.</p> <p>Directeur de la publication : M. François-Xavier Lefranc.</p> <p>Rédacteurs en chef : M. Philippe Bissonnat, Mme Laetitia Greffé, MM. Sébastien Grosmaître, Edouard Reis-Carona.</p> <p>Membres du Directeur : MM. François-Xavier Lefranc, Président, Fabrice Bazard, Directeur Général, Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.</p>	<p>Abonnez-vous au Pack famille (journal + contenus numériques)</p> <p>35€/mois au lieu de 44€</p> <p>abo.ouest-france.fr ou 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé)</p>
--	---

Membres du Conseil de Surveillance : MM. David Guiraud, Président, Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente, Valérie Cottereau, Elsa Da Costa Grandjean, Annabel Desgrées du Loû, Laurence Méhaignene, MM. Philippe Besnard, Denis Boissard, Thierry Maillard. SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou, Association Quest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA (Société d'investissements et de participations). SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Princes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de MM. David Guiraud, Bertrand Badré, Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin, Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou, Gabriel Petitpont, Mmes Christine Blanc Patin, Annabel Desgrées du Loû, Laurence Méhaignerie, Anne-Marie Quéméner, Dominique Quinio, Marie-Trinité Touffet.

LA NOUVELLE VAGUE
SARL transformée en SAS
Au capital de 50 000 euros
Siège social : 30, rue de l'Evre
49280 SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET
815 125 265 RCS Angers

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 26 septembre 2023, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé :

- de transférer le siège social du 30, rue de l'Evre, 49280 Saint-Léger-sous-Choléat à Les Montys, 85590 Saint-Malo-du-Bois à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, -statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, cette même assemblée a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr
Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022, soit 0,183 € ht le caractère.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Communauté de communes du Pays de Craon

Travaux de renforcement des murs du pôle santé de Renazé

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : communauté de communes du Pays de Craon, 1, rue de Buchenberg, 53400 Craon.
Type de numéro national d'identification :
Siret : n° national d'identification : 200 048 551 00010.
Groupement de commande : non.
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de consultation :
Profil d'acheteur : <http://paysdecraon.e-marchespublics.com>
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Laurent Tartar.
Adresse mail du contact : l.tartar@paysdecraon.fr
N° téléphone du contact : 06 40 45 38 82.
Section 3 : Procédures
Type de procédure : procédure adaptée ouverte (articles L.2123-1 et 2123-4 à R.2123-6 du Code de la commande publique).
Conditions de participation : se référer au règlement de consultation.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : mardi 10 octobre 2023 à 11 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : travaux de renforcement des murs du pôle santé de Renazé.
Type de marché : travaux.
Description succincte du marché : mise en sécurité des murs de façade du pôle santé de Renazé.
Lieu principal d'exécution du marché : 26 bis, rue Daudier, 53800 Renazé.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots
Marché alloti : oui.
Lot 1 : gros oeuvre.
Lot 2 : menuiseries extérieures alu.
Lot 3 : plaquisterie, isolation, faux plafonds.
Lot 4 : peinture, revêtements de sols.
Lot 5 : électricité.
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : oui, mercredi 20 septembre à 9 h 00 ou à 14 h 00, directement sur site.

Avis administratifs

Préfet de MAINE-ET-LOIRE
Direction de l'interministérielle et du développement durable
Installations classées pour la protection de l'environnement
Commune de SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Par arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2023 n° 216 du 23 août 2023, une enquête publique est ouverte en mairie de Segré-en-Anjou-Bleu, du lundi 2 octobre 2023 à 8 h 30 au jeudi 2 novembre 2023 à 17 h 30, soit pour une période de 32 jours, sur la demande présentée par Mme la Directrice de la société 2B Recyclage dont le siège social est situé au lieu-dit «Misengrain», Noyant-la-Gravoyère, 49520 Segré-en-Anjou-Bleu pour le site situé au lieu-dit «La Reutière», L'Hôtellerie-de-Flée, 49500 Segré-en-Anjou-Bleu, en vue d'obtenir l'autorisation de rehausser un casier de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante.
Cette demande, constituée conformément aux articles R.181-12 et suivants du Code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse de l'exploitant à cet avis.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de Segré-en-Anjou-Bleu, siège de l'enquête, et à la mairie déléguée de L'Hôtellerie-de-Flée afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures habituels des mairies (mairie de Segré-en-Anjou-Bleu, 1, rue de la Madeleine, CS 40147, 49500 Segré-en-Anjou-Bleu : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, samedi de 9 h 00 à 12 h 30 ; en mairie déléguée de L'Hôtellerie-de-Flée, 1, place Saint-Nicolas, 49500 L'Hôtellerie de Flée : lundi, mercredi, jeudi de 14 h 00 à 17 h 00, vendredi de 14 h 00 à 18 h 00, samedi (1e et 3e samedi du mois) de 9 h 00 à 12 h 00). Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Segré-en-Anjou-Bleu qui les annexera au registre d'enquête ou envoyées en préfecture à l'adresse électronique suivante : pref-enqpub-2B-Recyclage@maine-et-loire.gouv.fr.
Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en préfecture (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 15 à 16 h 15 et mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr>).
M. Philippe Cruyppenninck, directeur développement et homologations (agriculture et horticulture) à la retraite, nommé commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif de Nantes en date du 10 août 2023, recevra en personne les observations du public, les :
En mairie de Segré-en-Anjou-Bleu : samedi 7 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 30,
jeudi 2 novembre 2023 de 13 h 30 à 17 h 30.
En mairie déléguée de L'Hôtellerie-de-Flée : samedi 21 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00.
À compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire, Bureau des procédures environnementales et foncières. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Segré-en-Anjou-Bleu, à la mairie déléguée de L'Hôtellerie-de-Flée, à la préfecture de Maine-et-Loire, bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site internet de la préfecture de Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr>).
La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de Maine-et-Loire.
Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Mme Gwénaëlle Croizer, directrice de la société 2B-Recyclage, 02 41 61 62 32, gcroizer@2b-recyclage.fr.
Le présent avis, le dossier, et les observations du public formulées pendant l'enquête sur l'adresse électronique ci-dessus seront publiés sur le site Internet de la préfecture.

Justice

La perquisition peut déborder chez les voisins

Une perquisition ordonnée par un juge chez une personne mise en examen pour un délit peut déborder chez les voisins sans que ces derniers puissent s'en plaindre. Cette solution a été admise par la Cour de cassation alors que des enquêteurs, autorisés à perquisitionner chez une personne soupçonnée de fraude fiscale, avaient, par commodité, perquisitionné aussi dans les logements voisins occupés par des membres de sa famille.
Ces proches avaient porté plainte, notamment pour violation de domicile et atteinte arbitraire à la liberté individuelle, en observant que l'adresse à perquisitionner était précisément mentionnée par le juge dans son ordonnance.
Mais la Cour de cassation a confirmé la décision de non-lieu qui avait suivi les plaintes. Elle a validé les opérations de perquisition en admettant l'excuse de la difficulté matérielle d'identifier les lieux de vie respectifs de chaque habitant, visé ou non par la décision de perquisition.
Elle a aussi rejeté l'argument lié à l'impossibilité d'avoir recours à un juge pour contester, en déclarant que le droit d'accès à un tribunal était garanti « par d'autres voies de droit ».
(Cass. Crim, 14.3.2023, Z 22-80.771).

Banque

Les intérêts de retard ne sont pas capitalisés

La banque, en cas d'incidents de remboursement d'un prêt immobilier, ne peut pas capitaliser les intérêts en retard car ce doit être prévu par le contrat.
L'ajout des intérêts en retard au capital restant dû est certes prévu par le code civil mais il serait contraire au code de la consommation qui interdit, en cas de remboursement par anticipation, d'imposer des indemnités ou coûts supplémentaires, a indiqué la Cour de cassation.
Les juges ont ainsi donné gain de cause à un emprunteur qui pensait acquérir des appartements neufs en vue de la location mais n'avait pas réussi à honorer ses échéances de prêt. La capitalisation des intérêts en retard provoque une augmentation des sommes à rembourser et le code de la consommation énumère strictement les indemnités ou compensations que le prêteur professionnel peut réclamer en cas de retard d'échéances, ont expliqué les magistrats.
Aucune indemnité ni aucun coût autres que ceux-ci ne peuvent être mis à la charge de l'emprunteur lorsque, à la suite de défaillances dans ses remboursements, la banque exige le remboursement anticipé, énonce le code de la consommation.
(Cass. Civ 1, 22.3.2023, A 21-14.666).

Vie des sociétés



AVIS DE MODIFICATION

À l'issue de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 juin 2022, les administrateurs ont pris la décision de transférer à compter du 23 juin 2022 le siège social qui était 15, quai Gambetta, 53000 Laval à l'adresse suivante 15, quai André-Pinçon, 53000 Laval.
Le dépôt légal sera effectué au Registre du commerce et des sociétés de Laval.
Pour avis et mention.

AVIS

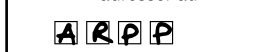
Lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 22 mai 2023, les administrateurs suivants sont ratifiés pour une période de 4 ans : M. Delmi pour la CNL, Mme Deschamps pour l'Afoc, et M. Abdallah pour la CGL.
Les administrateurs suivants, dont le mandat est arrivé à terme, sont renouvelés pour une période de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :
- M. Geoffroy Bégon, ville de Laval,
- M. Bruno Bertier, ville de Laval,
- M. Rihouli Charif, ville de Laval,
- M. James Charbonnier, ville de Laval,
- Mme Béatrice Ferron, ville de Laval,
- M. Georges Hoyaux, ville de Laval,
- M. Patrice Morin, ville de Laval,
- M. Georges Poirier, ville de Laval,
- Mme Samia Soutani, ville de Laval,
- M. Jean-Claude Le Lay,
- M. Philippe Henry, Conseil Régional,
- M. Thierry Dubost, Caisse d'Épargne.
Le dépôt légal sera effectué au Registre du commerce et des sociétés de Laval.
Pour avis et mention.

Notre publication adhère à



dont elle suit les recommandations

Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser au



autorité de régulation professionnelle de la publicité

23 rue Auguste Vacquerie
75116 Paris
www.arpp-pub.org

Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au journal



1 journal
4 cahiers



Société « Ouest-France », S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 €.

Siège social : 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.
Tél. 02 99 32 60 00. www.ouest-france.fr
facebook.com/ouestfrance
Twitter : @OuestFrance

Rédaction de Paris : 91, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.
Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Princes de la Démocratie Humaniste : M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication : M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef : M. Philippe Boissonnant, Mme Laetitia Greffré, MM. Sébastien Grosmaître, Edouard Reis-Carona.

Membres du Directoire : MM. François-Xavier Lefranc, Président, Fabrice Bazard, Directeur Général, Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Abonnez-vous au Pack famille

(journal + contenus numériques)

35€/mois au lieu de 44€

Déjà abonné ?

Gérez votre abonnement en appelant un conseiller du lundi au vendredi de 8 h à 18 h (en privilégiant le créneau 12h - 15h)

abo.ouest-france.fr ou 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé)

Membres du Conseil de Surveillance : MM. David Guiraud, Président, Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente, Valérie Cottereau, Elsa Da Costa Grangier, Annabel Desgrées du Loû, Laurence Méhaignerie, MM. Philippe Besnard, Denis Boissard, Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou, Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA (Société d'investissements et de participations). SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Princes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de MM. David Guiraud, Bertrand Badré, Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin, Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou, Gabriel Petitpoint, Mmes Christine Blanc Patin, Annabel Desgrées du Loû, Laurence Méhaignerie, Anne-Marie Quéméner, Dominique Quinio, Marie-Trinité Touffret.

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale : Additi média, tél. 02 30 88 07 75. www.additimedia.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride, 44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni, avec un taux moyen de fibres recyclées de 88,7%.
Eutrophisation : 0,010 kg/tonne.

Tirage du vendredi 15 septembre 2023 : 541 909

SPECIAL JEUX

Faites vos jeux !

+

Élargissez votre expérience du jeu avec l'Almanach !

Occupez les 365 jours de votre année tout en vous amusant

- ✓ Dans votre boîte aux lettres
- 6 numéros
- + 1 hors-série
- + l'Almanach
- ✓ 1 newsletter 2 fois par semaine

1 an

28€

au lieu de 33€40

Gagnez du temps : abo.ouest-france.fr/spjalm

Renvoyez le coupon sans affranchir à : **Service Clients Libre Réponse 15348**
35099 Rennes Cedex 9

02 99 32 66 66, du lundi au vendredi de 8 h à 18 h (prix d'un appel local)
S230OSPA choix 3

C230OSPA choix 3 - APOF

OUI, je souhaite profiter de cette offre 1 an : 6 numéros + 1 hors-série + l'Almanach à 28€

Offre valable dans les départements : 14/22/29/35/44/49/50/53/56/61/72/79 et 85.

Mes coordonnées Mme M. *Champs obligatoires

Nom* Prénom*

Adresse*

Code Postal* Ville*

Tél.* de préférence mobile

Email

Indispensable pour recevoir ma newsletter Jeux de Réflexion

Je règle par

Chèque Bancaire ou postal 28€ à l'ordre de Ouest-France Spécial Jeux

Pour un paiement sécurisé par Carte Bancaire, rendez-vous sur abo.ouest-france.fr/spjalm

Fait à

Le

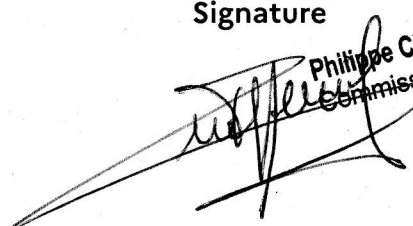
Signature obligatoire

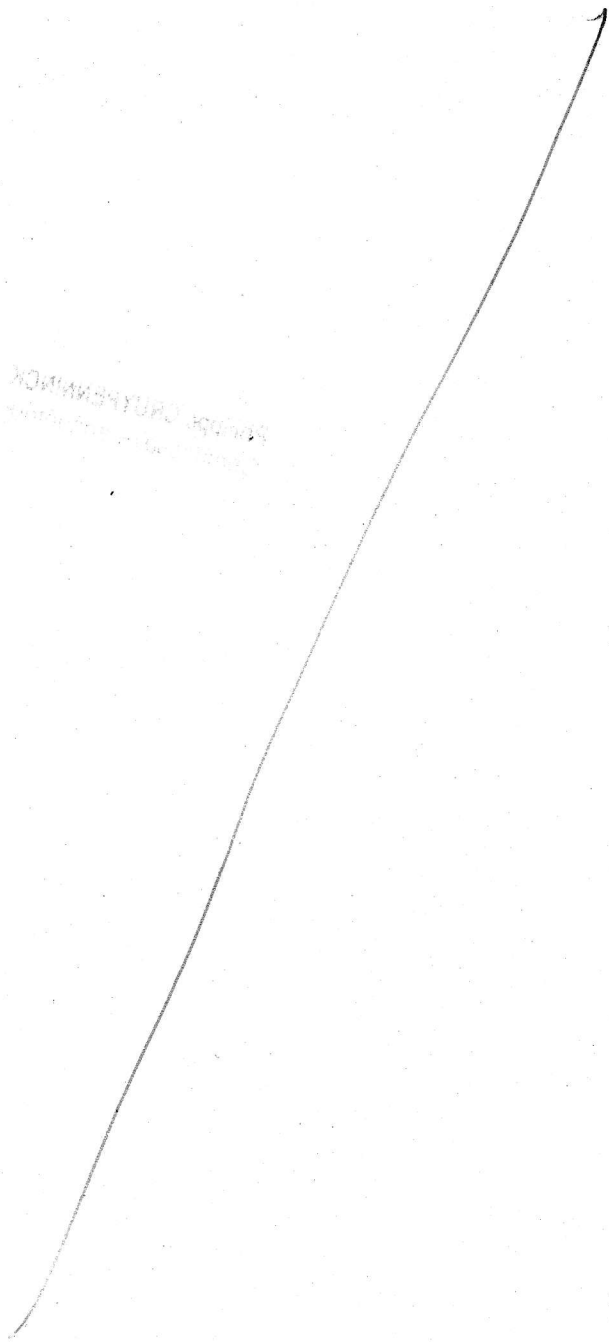
(1) Offre réservée aux personnes ne recevant pas Spécial Jeux. Offre valable jusqu'au 31/12/2023. L'abonnement à l'Almanach est facturé la première année à 6,90€ au lieu de 9,90€. Cet abonnement est à durée fixe d'un an, non réversible avant son échéance, sauf application des dispositions relatives au droit de rétractation et dans les limites de celles-ci. Possibilité d'achat séparé : L'Almanach. Pour cela envoyer votre demande sur papier libre à l'adresse suivante, accompagnée de votre règlement d'un montant de 9,90€ + 6€ de frais de port soit : 15,90€.
Les données personnelles recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique à des fins de prospection commerciale et de gestion des relations commerciales avec les abonnés. Elles sont conservées 3 ans. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de ces données. Vous pouvez également vous opposer à leur traitement en vous adressant par courrier à : Service Clients - TSA 80001 35071 RENNES CEDEX. Pour toute question relative à la protection des données personnelles, vous pouvez contacter par écrit ou par mail (pdp@sipa.ouest-france.fr) notre Délégué à la Protection des Données : Protection des Données Personnelles - SIPA Ouest-France - ZI Rennes Sud-Est - 10 rue du Breil - 35051 Rennes cedex 9.

En exécution de l'arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2023 n° 216 du 23 août 2023, je soussigné Philippe CRUYENNINCK, commissaire enquêteur, ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 8 feuillets pour recevoir pendant une durée de 32 jours, du lundi 02 octobre 2023 à 08h30 au jeudi 02 novembre 2023 à 17h30, les observations du public.

À SEGRE, le 13-09-2023,

Signature


Philippe CRUYENNINCK
Commissaire enquêteur



СЕРВИС ЦЕНТРА
СЕРВИС ЦЕНТРА

Ouverture du Registre permanence du 7 octobre 2023

I

9:00.

 Philippe CRUYPENINCK
Commissaire enquêteur

Fermeture de la permanence du 7 octobre 2023.

12:30.

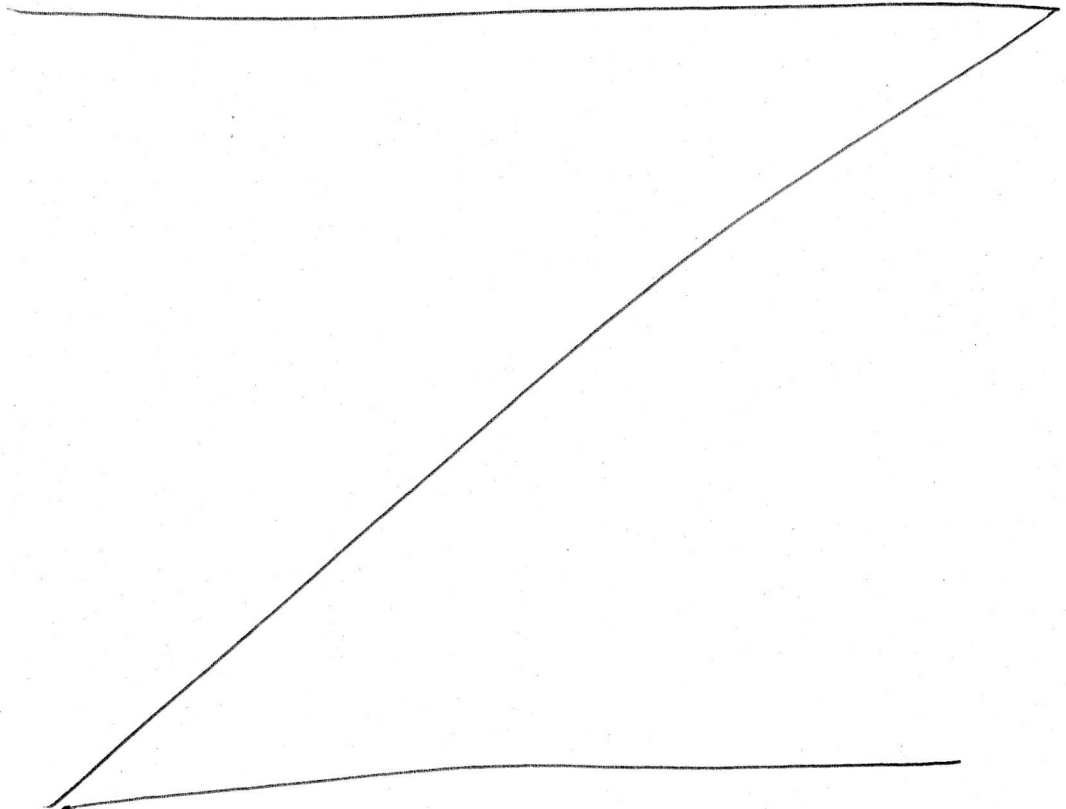
Nbre de visites = 1 *

Nbre de courriel = 0

Nbre de courriers = 0

* Madame Crozier, DG 2B Recyclage.
Confirmation position du CE sur affichage "Affiche Portes Ouvertes"

 Philippe CRUYPENINCK
Commissaire enquêteur



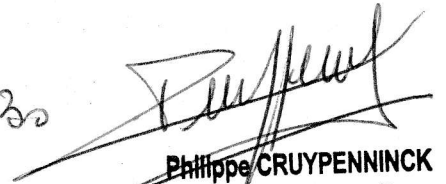
Секретариат
Учреждения
Учреждения

Секретариат
Учреждения

2

Ouverture Permanence ~~SEGRE~~

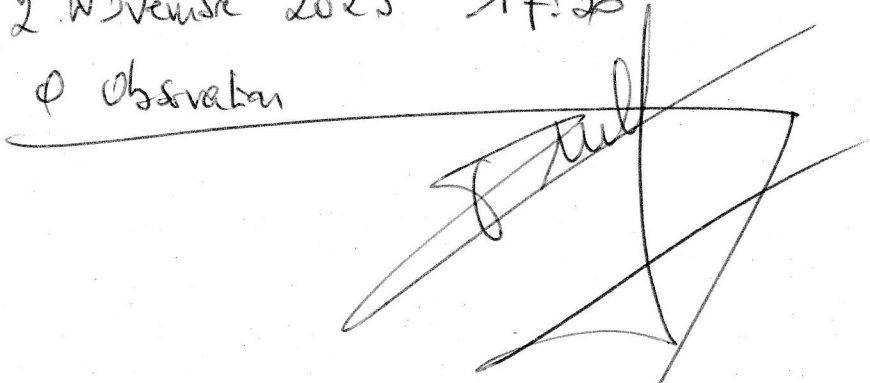
Le 2 Novembre 2023 13:30


Philippe CRUYPENINCK
Commissaire enquêteur

Registre clos.

Le 2 Novembre 2023 17:30

Ø observation



Enquete Publique close


Philippe CRUYPENINCK
Commissaire enquêteur



Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE L'HÔTELLERIE-DE-FLÉE

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Registre d'enquête publique

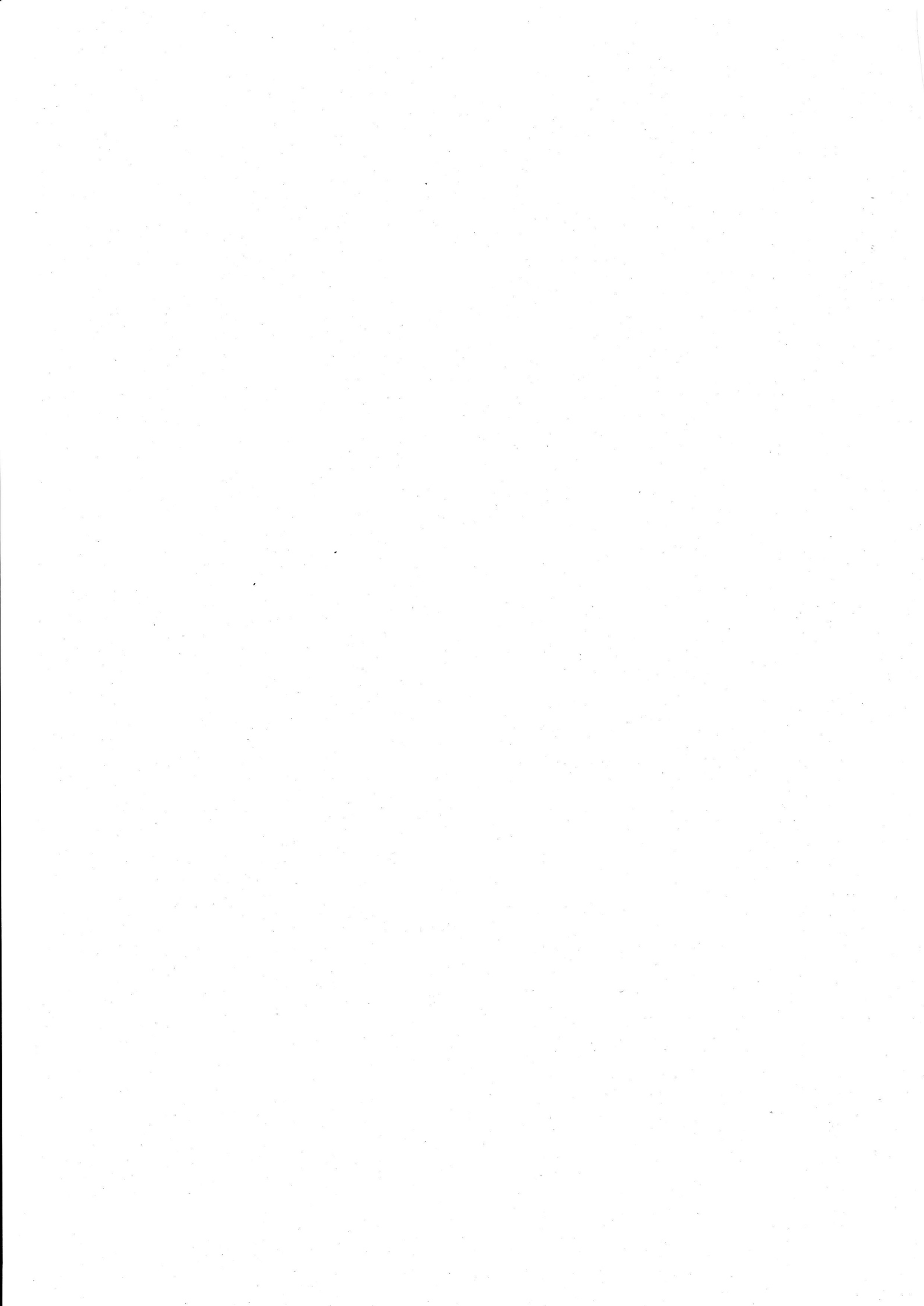
relatif au projet de rehausse d'un casier de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante situé au lieu-dit « La Reutière » - L'Hôtellerie-de-Flée 49500 Segré-en-Anjou Bleu par Madame la directrice de la société 2B RECYCLAGE dont le siège social est situé au lieu-dit « Misengrain » 49520 SEGRE-EN-ANJOU BLEU.

En exécution de l'arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2023 n° 216 du 23 août 2023, je soussigné Philippe CRUYPENNINGK, commissaire enquêteur, ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 8 feuillets pour recevoir pendant une durée de 32 jours, du lundi 02 octobre 2023 à 08h30 au jeudi 02 novembre 2023 à 17h30, les observations du public.

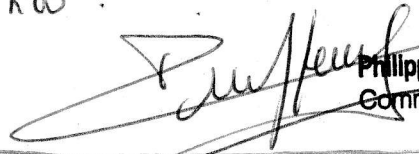
À SECRET , le 13-09-2023

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Cruypenninck', written over a horizontal line.

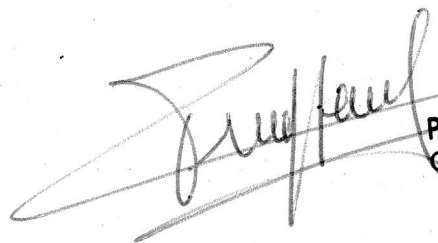


Registre ouvert: permanence du 21 octobre 2023
En présence du maire délégué: M^r Rochepeau.
à 9h00.

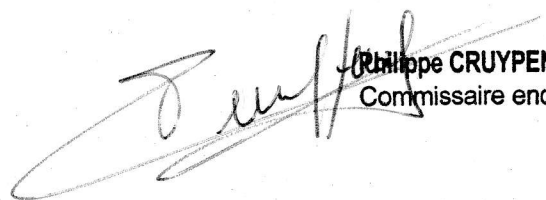

Philippe CRUYENNINCK
Commissaire enquêteur

- Mongazon Tony. Pourquoi monter une colline aussi
haute. J'espère que ça ne va pas affecter le paysage.

Permanence du 21 octobre 2023, close à 12h00.
1 visite - 1 observation.

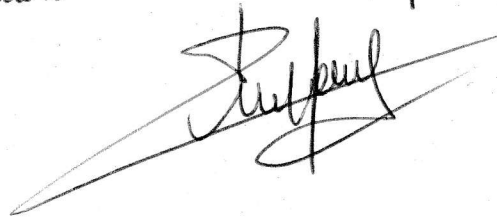

Philippe CRUYENNINCK
Commissaire enquêteur

Registre clos le 21/11/2023
à 17h30.


Philippe CRUYENNINCK
Commissaire enquêteur

Observation: 0.

Enquête close 21/11/2023 17h30



Installations classées pour la protection de l'environnement
soumises à autorisation

Certificat d'affichage

Le maire de la commune de SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU certifie que l'avis en placard annonçant l'enquête publique ouverte sur le projet de rehausse d'un casier de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante situé au lieu-dit « La Reutière » - L'Hôtellerie-de-Flée 49500 Segré-en-Anjou Bleu, a été publié et affiché **du 14 septembre 2023 au 02 novembre 2023 inclus** dans les formes réglementaires à l'extérieur de la mairie chef-lieu et des mairies déléguées de :

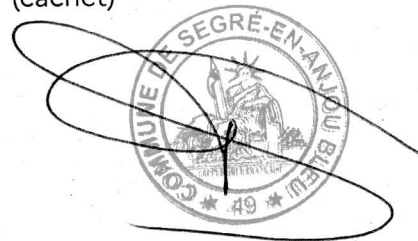
- L'Hôtellerie-de-Flée
- Châtelais,
- Nyoiseau,
- La Ferrière-de-Flée.

À SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU

le 02/11/23 2023

le maire

(cachet)



Certificat à remettre en double exemplaire au commissaire enquêteur

Installations classées pour la protection de l'environnement
soumises à autorisation

Certificat d'affichage

Le maire de la commune de BOUILLÉ-MÉNARD (49520) certifie que l'avis en placard annonçant l'enquête publique ouverte sur la demande d'autorisation de rehausse d'un casier de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante, situé au lieu-dit « La Reutière » - L'Hôtellerie-de-Flée 49500 Segré-en-Anjou Bleu par la société 2B RECYCLAGE, a été publié et affiché du **jeudi 14 septembre 2023 au jeudi 02 novembre 2023 inclus** dans les formes réglementaires à l'extérieur de la mairie.

À Bouillé-Ménard,

le 06 Nov. 2023

le maire

(cachet)

Y. GALON



Certificat à remettre en double exemplaire au commissaire enquêteur

Installations classées pour la protection de l'environnement
soumises à autorisation

Certificat d'affichage

Le maire de la commune de L'HÔTELLERIE-DE-FLÉE certifie que l'avis en placard annonçant l'enquête publique ouverte sur la demande d'autorisation de rehausse d'un casier de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante, situé au lieu-dit « La Reutière » - L'Hôtellerie-de-Flée 49500 Segré-en-Anjou Bleu par la société 2B RECYCLAGE, a été publié et affiché du **jeudi 14 septembre 2023 au jeudi 02 novembre 2023 inclus** dans les formes réglementaires à l'extérieur de la mairie.

À L'HÔTELLERIE-DE-FLÉE,

le 02/11/23

le maire

(cachet)



Certificat à remettre en double exemplaire au commissaire enquêteur

Installations classées pour la protection de l'environnement
soumises à autorisation

Certificat d'affichage

Le maire de la commune de SAINT-QUENTIN-LES-ANGES (53400) certifie que l'avis en placard annonçant l'enquête publique ouverte sur la demande d'autorisation de rehausse d'un casier de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante, situé au lieu-dit « La Reutière » - L'Hôtellerie-de-Flée 49500 Segré-en-Anjou Bleu par la société 2B RECYCLAGE, a été publié et affiché du **jeudi 14 septembre 2023 au jeudi 02 novembre 2023 inclus** dans les formes réglementaires à l'extérieur de la mairie.

À Saint-Quentin-les-Anges,
le ...06 NOV 2023...

le maire
(cachet)



Certificat à remettre en double exemplaire au commissaire enquêteur

DÉPARTEMENT

Maine-et-Loire

ARRONDISSEMENT

Segré-en-Anjou Bleu

COMMUNE

BOUILLÉ-MÉNARD

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 12 Octobre 2023 à 20 h 30

n° 2023-39

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le

ID : 049-214900367-20231012-DCM2023_39-DE



OBJET : Enquête publique – demande d’autorisation pour le projet de rehausse d’un casier de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l’amiante situé au lieu-dit « La Reutière » - L’Hôtellerie-de-Flée 49500 Segré-en-Anjou Bleu par la société 2B RECYCLAGE – pour avis

Convocation du : 4 octobre 2023

Liste des délibérations affichée le : 13 octobre 2023

L’an deux mil vingt-et-trois, le douze du mois d’octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette Commune s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, en session ordinaire du mois d’octobre, sous la présidence de M. GALON Yannick, Maire.

Nombre de conseillers : 14 (quorum : 8)

Présents : GALON Yannick, VIGNAIS Anthony, COLAS Aurélien, CAILLERE Frédéric, ROUGER Emmanuel, GILLIER Florian, HÉRAULT Gérard, MERCAT Pascale, TROTTIER Béatrice, PETIT Manuela,

Excusées ayant donné procuration :

- VASLIN Sonia a donné pouvoir à PETIT Manuela,
- DUCLOS Pauline a donné pouvoir à CAILLERE Frédéric.

Excusé non représenté : POINTEAU Christopher,

Absent non excusé : ACCARY Pascal,

Secrétaire de séance : PETIT Manuela.

M. le Maire expose au conseil municipal que le préfet de la Maine-et-Loire, par arrêté préfectoral en date du 23 août 2023, a prescrit l’ouverture d’une enquête publique du 02 octobre 2023 au 02 novembre 2023 sur la demande d’autorisation environnementale présentée par la société 2B RECYCLAGE, dont le siège social est situé au lieudit « MISENGRAIN » Noyant la Gravoyère - SEGRE-EN-ANJOU BLEU (49500), pour le site situé au lieudit « La Reutière » L’Hôtellerie de Flée – SEGRE-EN-ANJOU BLEU (49500), en vue de rehausser un casier de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l’amiante.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis dans sur la demande d’autorisation environnementale, dès l’ouverture de l’enquête publique et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l’enquête,

Le Conseil municipal,

Vu la note explicative de synthèse transmise avec la convocation,

Considérant que le projet ne présente pas de risque de pollution (casier étanche) et que des contrôles réguliers sont effectués,

Après avoir entendu l’exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE de :**

- **Emettre un avis favorable.**

Précise que :

- La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application *Télérecours Citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Vote du conseil :
POUR : 12 voix
CONTRE : -
ABSTENTION : -

La secrétaire de séance,
Manuela PETIT



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Yannick GALON



Avis sur la demande d'autorisation ICPE présentée par 2B Recyclage

Madame le Maire délégué expose au Conseil Municipal que, par arrêté préfectoral en date du 23 août 2023, le Préfet de Maine-et-Loire a prescrit l'ouverture d'une consultation du public, du lundi 2 octobre 2023 à 8h30 au jeudi 2 novembre 2023 à 17h30, concernant la demande d'autorisation ICPE, présentée par 2B Recyclage, dont le siège est situé au lieu-dit « Misengrain » – Noyant-la-Gravoyère, 49520 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU.

Il s'agit d'autoriser le projet de rehausser un casier de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante sur le site au lieu-dit « La Reutière » - L'Hôtellerie-de-Flée, 49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU.

Ce projet étant situé sur le territoire de la commune de Segré-en-Anjou Bleu, le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur cette demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU la note explicative de synthèse adressée avec la convocation aux membres du Conseil Municipal,

VU l'arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2023 n°216 du 23 août 2023,

VU l'avis de la commission environnement/développement durable en date du 6 novembre 2023,

Pour :	49	
Contre :	1	DE BOURNET Anne-Françoise
Abstentions :	4	RUAU Manuèla, DANJOU Anne, DOUSSE Pascal, DE LA SALMONIERE Raphaël (pouvoir exercé par DOUSSE Pascal)

EMET un avis favorable sur la demande d'autorisation ICPE présentée par 2B Recyclage, qui projette de rehausser un casier de stockage de déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante sur le site au lieu-dit « La Reutière » - L'Hôtellerie-de-Flée, 49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU, accompagnée de la réserve suivante :

Mettre en place un aménagement paysager sur le côté sud du site en vue de limiter l'impact visuel pour les habitations et depuis la RD 180 reliant l'Hôtellerie de Flée à Châtelaïs.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 13 NOV. 2023

Affichée le 10 novembre 2023

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Geneviève COQUEREAU





Les membres du Conseil Municipal de la Commune de Segré-en-Anjou Bleu se sont réunis en salle de conseil de la mairie de Segré-en-Anjou Bleu sur la convocation individuelle qui leur a été adressée le trois novembre deux mille vingt-trois par Madame le Maire et sous sa présidence.

Etaient présents :

Mme COQUEREAU Geneviève, M GRIMAUD Gilles, M ANNONIER Claude, Mme CHAUVEAU Carine, M GALON Joseph, Mme MOULLIERE Sandrine, M LARDEUX Dominique, Mme ROMANN Colette, M CHAUVEAU Olivier, Mme THIERRY Irène, M BOUVET Jean-Olivier, M GASTINEAU Christophe, M GRANIER Jean-Claude, M HEULIN Pierre-Marie, M ROCHEPEAU Pierre, M BROSSIER Daniel, M BELIER Denis, Mme MARSAIS Thérèse, M CHERE Nicolas, M CHAUVIN Bruno, Mme BOULTOUREAU Magali, Mme TROTTIER Marie-Annick, Mme LARDEUX Marie-Agnès, Mme BRUAND Martine, Mme PORTA Claudine, Mme CERISIER Isabelle, M RONCIN Joël, M PORCHER Jean-Luc, M BESNIER Loïc, Mme DAVID Nathalie, M GUINEHEUX Christophe, M BESNIER Michel, M GAULTIER Jean-Noël, Mme DODIER Maïté, M TOURET Ludovic, M ROULLEAU Sébastien, Mme VIGNAIS Magali, Mme RUAU Manuela, Mme BOIVIN Aurélie, M CARTILLIER Michel, Mme DE BOURNET Anne-Françoise, Mme DANJOU Anne, M DOUSSE Pascal, Mme BOULLAIS Sandrine, Mme MAUGEAIS Sihame

Etaient excusés :

Mme BOURDAIS Marie-Paule, M PELLUAU Dominique, Mme GROSBOIS Marie-Bernadette, M PERROIS Christian, Mme BARBE Catherine, Mme DOUET Marie-Andrée, Mme RUELLO Nathalie, Mme ABELARD Isabelle, M FOLLIARD Loïc, Mme GASTINEAU Emilie, Mme GROSBOIS Mélanie, Mme RAYE VILLERME Laura, M FOURNIER Daniel, M MACHARD Christophe, M DE LA SALMONIERE Raphaël

Etaient absentes :

M RETIER Daniel, Mme JOLLANT Chantal, Mme TERRIEN Marie-Line, Mme ROISNET Valérie, M BIANG NZIE Patrick, Mme JACOB Emilie, Mme PROUST Mélanie, Mme DUSSEAU Blandine

Par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme BOURDAIS Marie-Paule a donné pouvoir à M ROULLEAU Sébastien

M PERROIS Christian a donné pouvoir à M CHAUVEAU Olivier

Mme BARBE Catherine a donné pouvoir à Mme ROMANN Colette

Mme DOUET Marie-Andrée a donné pouvoir à Mme BRUAND Martine

Mme ABELARD Isabelle a donné pouvoir à Mme THIERRY Irène

M FOLLIARD Loïc a donné pouvoir à M BELIER Denis

Mme GROSBOIS Mélanie a donné pouvoir à M GASTINEAU Christophe

Mme RAYE VILLERME Laura a donné pouvoir à M LARDEUX Dominique

M DE LA SALMONIERE Raphaël a donné pouvoir à M DOUSSE Pascal

De voter en leur nom.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame BRUAND Martine, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Conseillers en exercice :	68
Nombre de présents :	45
Nombre de votants :	54

Le compte-rendu de la séance du neuf novembre deux mille vingt-trois a été affiché à la porte de la Mairie le dix novembre deux mille vingt-trois conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 octobre 2023

Date de la convocation :

23 octobre 2023

Nombre de conseillers :

- en exercice : 11

- présents : 6

- votants : 6

L'an deux mil vingt-trois, le 26 octobre, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique GUINEHEUX, Maire.

Etaient présents : Mme DEGAS, M. GUINEHEUX,
M. LARDEUX, M. MALTAVERNE, M. PHILIPPEAU, M. POCHE

Etai(ent) excusé(es) : Mme CHOPIN, M. GUION

Etai(ent) absent(es) : Mme GENTILHOMME, M. PINEAU, Mme TROMEUR

Secrétaire de séance : M. LARDEUX

D2023-036 : ENQUETE PUBLIQUE – Rehausse d'un casier de stockage de déchets de matériaux de construction par la Société 2B RECYCLAGE – Segré-en-Anjou-Bleu

En application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus ont été destinataires d'une note de synthèse sur cette affaire, soumise à délibération, celle-ci portant sur une installation classée pour la protection de l'environnement.

Vu l'arrêté préfectoral n°216 du 23 août 2023 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée la société 2B RECYCLAGE relative à son projet de rehausse d'un casier de stockage de déchets de matériaux de construction sur le site « La Reutière » - L'Hôtellerie-de-Flée 49500 Segré-en-Anjou-Bleu,

Vu la note explicative de synthèse transmise avec la convocation du Conseil Municipal,

Conformément à l'article 7 dudit arrêté, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation au plus tard 15 jours après la fin de l'enquête publique soit jusqu'au 16 novembre 2023.

Vu le dossier joint à l'avis d'enquête publique,

Vu le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le 06/11/2023



ID : 053-215302514-20231026-D2023_036-DE

DONNE, un avis favorable sur ce projet d'exploitation.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,
Pour extrait certifié conforme, le 06/11/2023
GUINEHEUX Dominique, Maire





Syndicat du Bassin de l'Oudon

6 rue de la Roirie - 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU
(accès par : rue Charles Guilleux, parking Groupe Milon, porte A)
Tél : 02.41.92.52.84 - mail : contact@bvoudon.fr - www.bvoudon.fr
n° siret : 200 077 881 00015

SEGRE EN ANJOU BLEU, le 10/10/2023

Dossier suivi par Sylvain LACÔTE
Sylvain.lacote@bvoudon.fr
Pôle : administration générale
Nos réf : GG/SL/CB 2023-226

Monsieur le Commissaire enquêteur

Envoyé par courrier électronique à :
pref-enqpub-2B-Recyclage@maine-et-loire.gouv.fr

Objet : avis sur dossier d'autorisation environnementale unique - Sté 2B Recyclage - site de l'Hôtellerie de Flée

Monsieur le commissaire enquêteur,

Le comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon s'est réuni le mercredi 27 septembre 2023. Il a examiné le dossier cité en objet au regard de ses compétences de l'aménagement et de la gestion de l'eau.

L'avis remis est réservé, il est demandé :

- la vérification de présence de l'amiante doit être faite dans les eaux souterraines et dans le ruisseau plusieurs années après la phase d'exploitation du site. Il y a un risque d'oubli des déchets et de dégradation des casiers de stockage ;
- que le président du Syndicat, ou son représentant, soit convié à la commission locale d'information et de surveillance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,
M. Gilles GRIMAUD



DEPARTEMENT de MAINE et LOIRE

ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE A L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE, RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION DE REHAUSSER UN CASIER DE STOCKAGE DE DECHETS DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION CONTENANT DE L'AMIANTE

PETITIONNAIRE : 2B RECYCLAGE (GROUPE EPC COLIBRI) – SIEGE SOCIAL : LIEU-DIT « MISENGRAIN » - NOYANT LA GRAVOYERE 49520 SEGRE EN ANJOU BLEU – ADRESSE DU SITE CONCERNE : LIEU-DIT « LA REUTIERE », L'HÔTELLERIE DE FLEE - 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Philippe CRUYPENINCK

Commissaire Enquêteur

Décision du TA de Nantes

N°E23000152/49 du 7/08/2023

A l'attention de :

- **Madame Gwénaëlle CROIZER Directrice générale**
- **Monsieur Thierry SAINT-HILLIER Responsable QSE**

En application du Code de l'Environnement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance le résultat des observations du public, les remarques du conseil de la commune de Segré, les remarques du CLE et du Président du Syndicat du bassin de l'Oudon et la question formulée par mes soins sur le projet cité en objet.

L'enquête s'est déroulée du 2 octobre 2023 à 9h00 au 2 novembre 2023 à 17h30, il y a eu 2 visites durant la procédure, je n'ai reçu aucune observation écrite par courrier postal et une observation par mail.

I. Observation du public

I.1. Permanence SEGRE, le 7 octobre 2023

- Visite de Madame CROIZER, directrice générale de EPC COLIBRI 2B Recyclage. L'échange a porté notamment sur l'affichage en mairie d'une portes-ouvertes des établissements, organisée pendant l'enquête publique. La Mairie s'est opposée à cet affichage afin de ne pas donner sentiment de « soutenir » le projet. J'ai confirmé cette position en tant que commissaire enquêteur.

I.2. Permanence L'HÔTELLERIE-DE-FLEE, le 21 octobre

- Observation de Monsieur MONGAZON Tony, voisin des établissements 2B recyclage : pourquoi une hauteur de 8m et quel impact visuel ?
- Réponse :

La topographie naturelle du site présente un dénivelé marqué du Nord-Est vers le Sud-Ouest représentant environ 20m. La hauteur de stockage de déchets a été définie afin de s'intégrer dans cette topographie actuelle et de ses abords. La hauteur a également été déterminée en fonction d'études techniques notamment liées à la stabilité du dôme final (cf. étude de stabilité en annexe du dossier - pièce VI).

L'impact visuel lié à la réhausse du casier est traité au paragraphe « 2.5.1 Effet sur le Paysage et la topographie » de l'étude d'impact (pièce IV du dossier). Le site est actuellement peu visible depuis les alentours compte tenu de la topographie naturelle du lieu d'implantation et des écrans boisés en place. La réhausse sera visible depuis la D180 au sud du site. Des photomontages ont été réalisés afin de comparer le rendu visuel entre l'existant et le projet futur.

I.3. Permanence SEGRE, le 2 Novembre 2023

- Néant

II. Remarques du conseil de la commune de SEGRE

III. Questions des organismes

III.1. Monsieur louis Michel, président de la CLE (commission locale de l'eau)

- Avis réservé :
- « La vérification de présence de l'amiante doit être faite dans les eaux souterraines et dans le ruisseau plusieurs années après la phase d'exploitation du site. Il y a un risque d'oubli des déchets et de dégradation des casiers de stockage.
- Il est demandé que le président de la CLE ou son représentant soit convié à la commission locale d'information et de surveillance... »

- Réponse

Nous rappelons que le site est autorisé, exploité et surveillé depuis plus de 20 ans. Nous possédons un retour d'expérience significatif du suivi de l'impact de l'activité sur l'environnement. Des mesures de fibres d'amiante sont réalisées depuis plusieurs années dans les eaux de ruissellement qui rejoignent le milieu naturel après passage dans les bassins de collecte du site. Des mesures sont également réalisées dans les eaux souterraines par prélèvement dans les 6 piézomètres du site deux fois par an. Aucune fibre d'amiante n'a été détectée.

Par ailleurs après sa période d'exploitation le site rentrera dans une période de suivi long terme (15 ans) où des mesures de détection des fibres d'amiante continueront à être réalisées dans les eaux évoquées ci-dessus.

Enfin il n'y a pas de risque d'oubli des déchets puisque le site est connu de l'administration et recensé en tant qu'installation de stockage de déchets régulièrement autorisée au titre de la législation des Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement.

III.2. Monsieur Gilles Grimaud, président du Syndicat du Bassin de l'Oudon, message reçu par courrier électronique, le 10 octobre 23, sur la boîte de la préfecture : pref-enqpub-2B-Recyclage@maine-et-loire.gouv.fr

- Avis réservé :
- « La vérification de présence de l'amiante doit être faite dans les eaux souterraines et dans le ruisseau plusieurs années après la phase d'exploitation du site. Il y a un risque d'oubli des déchets et de dégradation des casiers de stockage.
- Il est demandé que le président du Syndicat ou son représentant soit convié à la commission locale d'information et de surveillance... »

(En PJ, 2 courriers)

- Réponse

La réponse est identique à la réponse précédente.

IV. Observation du CE

- « Lors de ma visite du site, vous m'avez présenté notamment l'aménagement d'une zone humide pour la protection du crapaud épineux. L'étude d'impact du cabinet GINGER BURGEAP ne fait pas mention de ce point sensible dans la situation à date et de ce fait n'apparaissent pas clairement les mesures de compensation suite aux modifications induites par le projet, je vous remercie de m'éclairer sur le sujet »
- Réponse :

Le projet de réhausse s'inscrivant au droit du casier en cours d'exploitation, il n'impacte aucune zone humide ou aucune espèce animale ou végétale à protéger. De ce fait aucune zone de compensation n'est nécessaire dans le cadre de ce projet de réhausse.

Lors du dossier de demande d'autorisation ayant été déposé en 2018 pour la création du casier, une zone humide, accueillant une espèce de batracien, avait été identifiée au droit de la zone à terrasser. Ainsi EPC Colibri avait créé une zone humide de compensation au sud du site en dehors des zones d'exploitation. Par ailleurs les périodes de terrassement avaient été organisées afin de permettre au crapaud épineux de se réimplanter sur la zone humide aménagée. Cette zone humide est réglementée

par l'arrêté préfectoral du 15 février 2019 en vigueur sur le site. Un suivi de la zone a été réalisé par un cabinet environnemental afin de s'assurer du bon fonctionnement écologique de la zone et de réimplantation effective de batraciens.

Le projet de réhausse, objet du présent dossier, n'impacte aucunement le fonctionnement de cette zone humide.